



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# Rapport d'activité 2022









Retrouvez la pastille suivante  
tout au long du document pour  
découvrir nos contenus en ligne.  
**CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS !**

# SOMMAIRE

---

# TRIBUNE

de Jérôme Fournel - Directeur général des Finances publiques

---



« L'année 2022  
a vu une fois  
encore  
l'investissement  
remarquable  
des agents  
des Finances  
publiques »

La sortie progressive de la pandémie, qui a continué à laisser des traces, a fait place à de nouveaux enjeux : guerre en Ukraine, crise de l'énergie, contexte inflationniste, et à l'urgence toujours croissante de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour préserver le bien commun, le travail est collectif. L'année 2022 a vu une fois encore l'investissement remarquable des agents des Finances publiques, guidés toujours par l'envie d'apporter à nos concitoyens le meilleur service possible au nom de l'intérêt général. Car il ne suffit pas, pour qu'une valeur existe, qu'elle soit simplement inscrite dans les textes. Il faut aussi qu'elle trouve sa pleine expression dans des actions, et ce sont les agents publics qui la font vivre tous les jours.

## Une année pour répondre aux défis au cœur de l'État

Les Finances publiques ont continué d'accompagner et d'aider les acteurs économiques mis en difficulté par les crises, notamment les entreprises affectées par la hausse du prix de l'énergie.

Notre direction demeure la garante de l'égalité devant l'impôt en veillant à l'application des règles fiscales et en restant extrêmement mobilisée dans la lutte contre la fraude.

Elle affirme en même temps son rôle incontournable de conseil auprès de l'ensemble des gestionnaires publics, en particulier des collectivités locales dont elle tient les comptes.

L'assassinat, le 21 novembre 2022, du chef de la brigade de vérification d'Arras, Ludovic Montuelle, dans le cadre de ses fonctions, nous a tous ébranlés et a fait place à un temps d'introspection sur l'essence de nos missions et sur la manière de mieux protéger nos agents. Ces règles que nous faisons appliquer chaque jour et qui permettent à la société de fonctionner, ne visent qu'à garantir le vivre ensemble. Nul ne doit se mettre en danger pour les faire appliquer.

## Une année pour maintenir un haut niveau de service public

Pour répondre aux attentes des usagers, la Direction générale des Finances publiques développe depuis plusieurs années une offre diversifiée qui permet à chacun, en fonction de sa situation, de trouver des réponses, de l'assistance et du conseil sur les différentes thématiques qui le préoccupent.

Nos équipes sont présentes dans nos centres partout sur le territoire et viennent à la rencontre du public dans des espaces France services ou dans des accueils dédiés en mairie. Elles assurent également au téléphone comme en ligne un service rapide et de qualité.

Au total, le professionnalisme de nos agents permet à la Direction générale des Finances publiques d'être considérée comme une référence et d'enregistrer un niveau de 82 % d'usagers satisfaits depuis deux ans.

## Une année de transformation

Deuxième plus grand système d'information de l'État, nos acteurs numériques et informatiques saisissent les opportunités qu'offrent l'intelligence artificielle ou le partage des données pour proposer davantage de projets innovants au bénéfice de tous. Chaque innovation, chaque chantier est pensé au service de l'intérêt général, au bénéfice des utilisateurs et respectueux des principes d'accessibilité pour tous. L'objectif est de nous permettre de participer au mieux à la bonne marche de la société.

## Une année ensemble

**Mieux travailler** - C'est en ce sens que nous œuvrons lorsque nous renouvelons nos espaces de travail, que nous formons nos cadres aux nouveaux enjeux de société, ou que nous faisons évoluer nos manières d'échanger en favorisant notamment les démarches participatives. Nos agents ont ainsi été consultés pour construire notre nouvelle feuille de route et le renouvellement des instances de représentation des personnels a enregistré cette année encore un fort taux de participation.

**Mieux vivre** - La Direction générale des Finances publiques avance à la vitesse de son époque. Conscients de cette réalité, nous veillons à assumer pleinement la responsabilité collective qui est la nôtre dans les domaines éthique, environnemental et social. Cette mission, nous la remplissons comme producteur de service en travaillant à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre mais également en tant qu'employeur, en offrant une expérience professionnelle à qui le souhaite, sans distinction de genre, d'âge ou de parcours, et à l'échelle du pays, en finançant les services publics dont nous bénéficions tous, de l'école à l'hôpital, en passant par la sécurité et l'environnement.

**Mieux vivre ensemble, et donner la possibilité à chacun de trouver sa place** - Les missions de gestion des deniers publics qui incombent aux Finances publiques sont centrales pour l'État et vitales pour la nation. Prendre sa place aux Finances publiques, c'est assurer que tout un chacun soit traité équitablement, que certains ne soient pas exonérés au détriment des autres. C'est être tourné vers l'avenir en participant aux grandes aventures et avancées qui ont parfois besoin de fonds publics pour se réaliser.

Je souhaite que la fierté d'appartenir à cette maison « Finances publiques », puisse accueillir toutes les différences dans l'objectif collectif de servir. Il n'existe pas de responsabilités séparées pour préserver le bien commun.







12  
11  
10  
9  
8  
7  
6  
5  
4  
3  
2  
1

ESPACE SURRENDRENOUVEAU

ESPACE SURRENDRENOUVEAU

ESPACE SURRENDRENOUVEAU

# ABÉCÉDAIRE

## 2022

---



comme

## Aventure

Les Finances publiques, c'est une grande administration, présente sur tout le territoire en métropole, en Outre-mer et même à l'étranger.

Rejoindre cette maison, c'est se donner la possibilité d'exercer plus de 50 métiers à différentes échelles, tout au long de sa carrière.



comme

## Crises

Crise sanitaire, crise énergétique, inflation, incidents climatiques, ... Les agents des Finances publiques répondent présents pour venir en aide aux publics qui en ont le plus besoin.



comme

## Deux cent soixante-deux

millions de visites sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

comme

# E

## Égalité

Des emplois pour tous les niveaux d'études ; un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle garanti ; l'égalité de tous, femmes et hommes, engagés pour servir un même but.



comme

## Mini-série

Les Finances publiques accompagnent les collectivités dans le passage en M57, le nouveau référentiel budgétaire et comptable, notamment grâce à une série de vidéos.



comme

## Intérêt général

« L'intérêt général, qui exige le dépassement des intérêts particuliers, est l'expression de la volonté générale et de ce qui est bénéfique à l'ensemble des membres d'une communauté. » <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Issu du rapport public de Conseil d'État de 1999.



comme

## Open Data

Communication transparente, ouverture des données et bonne information à nos publics sont des objectifs majeurs de notre administration.



comme

## Non-résidents

Les Finances publiques accompagnent aussi les publics à l'étranger, foyer installé dans un autre pays, personne d'une autre nationalité ou entreprises ayant des activités en France... La Direction des impôts des Non-Résidents, structure de référence en la matière, a fêté ses 5 ans en 2022 !



comme

## Publics

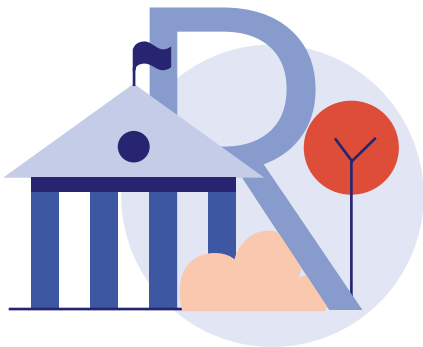
Ce terme désigne pour nous : les citoyens, les entreprises, les partenaires, les décideurs publics ou encore les collectivités locales. La satisfaction des publics à l'égard des services fiscaux atteint un taux de 92 à 94 %, en fonction du public ciblé.



comme

## Quatre-vingt-quinze mille...

...hommes et femmes qui œuvrent aux Finances publiques.



comme

## Régalien

Pour une administration essentielle au fonctionnement du pays. Les Finances publiques élaborent les textes de lois sur la fiscalité, calculent et s'assurent du recouvrement des impôts et taxes qui serviront ensuite à financer les services publics, contrôlent la qualité des comptes de l'État, des établissements publics et des collectivités locales, et soutiennent l'activité économique, aux côtés des acteurs locaux.



comme

## Services

... au pluriel :

- Service public que nous rendons au quotidien ;
- Services en ligne toujours plus performants, que nous développons chaque année et que vous pouvez découvrir dans ce rapport ;
- Services physiques, 2 900 sur tout le territoire, pour vous accueillir.



comme

## Vivre ensemble

En préservant l'égalité de tous devant les lois, et en s'assurant du bon financement des services publics dont nous bénéficions tous au quotidien : enseignement, santé, armée, sécurité, justice, environnement, logement, aides aux plus démunis, transports, route...









# PROXIMITÉ

---

## **Améliorer la qualité de nos services et la relation de proximité avec les usagers**

Pour répondre aux attentes des usagers, la Direction générale des Finances publiques développe depuis plusieurs années une offre qui permet à chacun, en fonction de ses préférences et de sa situation, de trouver des réponses, de l'assistance et du conseil sur les différentes thématiques qui le préoccupent.

Si le numérique prend nécessairement une place de plus en plus importante, les Finances publiques s'engagent néanmoins à assurer une présence humaine auprès des publics qui en ont le plus besoin et à multiplier ainsi les points de contact physiques sur le territoire.

## CONSTRUIRE UN MAILLAGE EFFICACE POUR UN SERVICE AU PLUS PRÈS DES USAGERS

Le saviez-vous ?

**Notre engagement au sein du réseau « France services » s'est renforcé avec près de 3 000 communes disposant d'un accueil « Finances publiques » en 2022.**

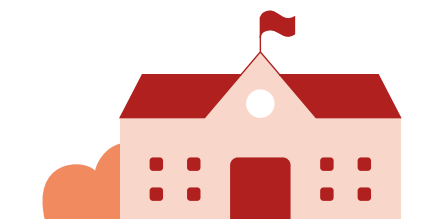
**La Direction générale des Finances publiques** a engagé en 2019 un vaste projet de réorganisation de ses services, qui visait à regrouper les petites trésoreries tout en renforçant sa présence de terrain, notamment en milieu rural. **La mise en place de ce nouveau réseau de proximité (NRP) s'est poursuivie en 2022 de façon parfaitement conforme aux engagements pris.** Ainsi, au 31 décembre 2022, 92 % des opérations prévues pour fin 2023 avaient été réalisées.

**La nouvelle offre de service des Finances publiques** envers les structures du secteur public local est désormais généralisée sur le territoire. Elle s'articule entre 435 services de gestion comptable (SGC), qui sont chargés du contrôle des comptes publics et 807 conseillers aux décideurs locaux (CDL). Ces cadres de proximité proposent un accompagnement et une aide à la décision adaptés et personnalisés, en particulier pour les plus petites.

La mise en place de ce nouveau dispositif s'est poursuivie en 2022 selon le rythme prévu, 83 % des 523 SGC prévus fin 2023 ayant été installés en 2022, de même que 80 % des CDL, sur le millier prévu fin 2023.

**Qu'en pensent les élus ?**

Sur plus de 12 000 élus interrogés, bénéficiant des prestations d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL) depuis plus de trois mois, **plus de 88 % se disent particulièrement satisfaits** de cette nouvelle offre de service.





**Le développement du paiement de proximité auprès des buralistes agréés s'est poursuivi**, avec près de 1 400 points de paiement supplémentaires et des horaires élargis. Ce réseau est donc désormais bien implanté sur le territoire, notamment dans les zones rurales et en outre-mer. Les usagers peuvent ainsi régler près de chez eux les impôts, amendes et factures des services publics locaux, dans 14 315 points de paiement implantés dans 7 098 communes, avec tous les moyens de paiement, y compris en espèces (jusqu'à 300 euros) et par carte bancaire.

**La relocalisation d'emplois en dehors des grandes métropoles, volet important de la réorganisation des Finances publiques, a franchi une étape importante en 2022.** Ainsi, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, 26 nouveaux services ont été relocalisés et 608 emplois ont été implantés dans de nouveaux territoires, tandis que 62 emplois supplémentaires sont venus renforcer les effectifs des sept services déjà créés en 2021. Au total, 1 164 emplois ont été implantés dans les services relocalisés soit 45 % du total des 2 582 emplois devant être créés d'ici à 2026.



Le saviez-vous ?

**Les résultats de l'enquête annuelle, obtenus grâce à la forte implication des agents sur le territoire, confirment le haut niveau de satisfaction des usagers des Finances publiques avec entre autres : 92 % d'entreprises et 93 % des citoyens satisfaits <sup>(2)</sup>.**

## SE RENDRE ACCESSIBLE EN TOUTES CIRCONSTANCES, MÊME À DISTANCE

La création de services relocalisés a été l'occasion de mettre en place de nouveaux modèles d'organisation, qui ont été étendus en 2022. Ainsi, après la **création des deux premiers centres de contact dédiés aux professionnels** en 2021, préfigurateurs d'une nouvelle organisation, ce sont trois nouveaux centres qui sont venus compléter ce dispositif courant 2022. Chaque centre regroupe entre 35 et 50 agents, qui répondent par téléphone et courriel aux demandes des usagers de l'ensemble des services des impôts des entreprises situés dans plusieurs départements. Ces nouveaux types d'organisation ont été élargis en 2022 à d'autres métiers, avec l'ouverture de deux centres de contact consacrés à la fiscalité des particuliers le 1<sup>er</sup> septembre 2022, à Angoulême et Nevers ainsi que d'un centre de contact dédié au paiement des amendes, inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 2022 à Épinal.

**Après une année 2021 consacrée au déploiement du programme Services Publics +**, l'année 2022 a été l'occasion de faire fonctionner ce nouveau dispositif visant à instaurer un cercle vertueux d'amélioration pour la qualité de service. Sur la base des premiers bilans dressés au début de l'année 2022, des plans d'actions ont été initiés dans les directions locales, partout où c'était nécessaire. En outre, un nouvel outil d'enquête de satisfaction permet désormais de mesurer le taux de satisfaction des usagers dans les permanences. Ces points d'accueil sont tenus par des agents des Finances publiques, en dehors de leurs locaux, dans des espaces France services ou des mairies principalement.



<sup>(2)</sup> Enquête menée par l'institut BVA auprès d'un panel de 1 137 citoyens et entreprises constitué selon la méthode des quotas après stratification par région.

# INDICATEURS

## Un bilan jugé satisfaisant par l'Inspection générale des finances

Tous les métiers qui composent la Direction générale des Finances publiques poursuivent des objectifs communs qui sont tous répertoriés dans un Contrat d'objectifs et de moyens, le COM.

Dans ce dernier, sont précisés les axes stratégiques déclinés en chantiers et en indicateurs quantifiables. En 2020, après consultation des agents, le premier COM a été signé pour une période de trois ans.

En septembre 2022, après avoir échangé avec les acteurs et les organisations syndicales, l'Inspection générale des finances (IGF) a remis son rapport sur ce COM 2020-2022, estimant que le bilan était « positif [...] malgré la crise sanitaire qui a perturbé la mise en œuvre des réformes ».

En effet, à l'occasion de la crise sanitaire, la direction a conduit un plan de continuité d'activité qui a illustré le caractère indispensable de ses missions au bon fonctionnement de la société, conforté par la reprise progressive d'activité qui a permis depuis de confirmer ce positionnement régalien, fort, moderne et numérique.

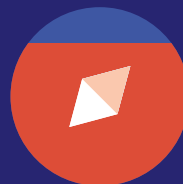
« La Direction générale des Finances publiques a réalisé 80 % des chantiers du contrat et 72 % de ces indicateurs ont été atteints ou sont en progrès significatif ».

L'Inspection a relevé toutefois des points d'amélioration, notamment au sujet de sa dette technique et de sa stratégie informatique, parfois porteurs de fragilités.

## Et après ?

Sans attendre l'achèvement de ce premier contrat, la direction a engagé en 2022 la préparation d'une nouvelle feuille de route stratégique, en se fixant un horizon de cinq ans. Une démarche inédite de consultation des agents, le « grand remue-ménages » a été conduite durant l'été 2022. En parallèle, une stratégie de transformation a commencé à être construite, centrée sur le renforcement de certaines missions et appuyée sur des moyens budgétaires accrus, notamment en matière informatique.

La formalisation des nouveaux objectifs des Finances publiques pour 2023-2027 a vu le jour en mai 2023.



**80 %**  
des chantiers  
du contrat réalisés



**72 %**  
des indicateurs  
atteints ou en progrès




# INNOVATION

---

## **Accélérer la transformation numérique au service de tous**

Pionnière dans le domaine des services en ligne, la Direction générale des Finances publiques s'attache à devenir une administration numérique dans toutes ses dimensions. Les services répondent ainsi aux besoins des publics - simplicité, immédiateté et qualité - mais aussi à leurs préoccupations en termes de confidentialité et de sécurité des données. Les Finances publiques saisissent les opportunités qu'offrent notamment l'intelligence artificielle et le partage des données pour proposer toujours davantage de projets innovants au bénéfice de tous.



Les relations  
avec nos  
partenaires

La relation  
usagers

## ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Direction générale des Finances publiques s'est dotée début 2021 d'une délégation à la transformation numérique (DTNum), dont le rôle est de piloter la transformation numérique, de coordonner les actions conduites dans cette perspective, d'apporter une expertise aux services et de fournir les outils et plateformes technologiques nécessaires pour concrétiser les nombreux projets devant contribuer à cette transformation. Un **réseau des référents de la transformation** a été mis en place au sein de l'ensemble des services, et doit servir de socle pour la diffusion de la culture numérique au sein de la direction.

Les Finances publiques participent au projet « PACNum », **projet ministériel d'acculturation numérique des agents**. Ainsi, chaque agent du ministère de l'Économie et des Finances bénéficie d'un bilan de ses connaissances, qui prend la forme d'une auto-évaluation. Selon les résultats obtenus, les agents peuvent ensuite accéder au catalogue de formations labellisé PACNum,

et peuvent ensuite s'inscrire de façon autonome aux formations correspondant à leurs besoins. Ce sont plus de 63 000 agents qui ont déjà réalisé la phase d'auto-diagnostic et plus de 6 000 qui se sont inscrits à des modules complémentaires de formation.

**Des projets conçus autour des besoins des utilisateurs.** La Direction générale des Finances publiques a poursuivi en 2022 la réalisation de projets numériques centrés sur l'expérience des utilisateurs. Il s'agit de mieux comprendre leurs besoins, pour anticiper les éventuelles difficultés d'utilisation du produit et en tenir compte. Leurs attentes et remarques sont recueillies et prises en compte de façon prioritaire. La direction s'est fixé pour objectif que l'accessibilité de ses services en ligne et de ses applications soit assez élevée pour n'exclure aucun agent ni usager de son offre de service.

Le saviez-vous ?

**La délégation à la transformation numérique des Finances publiques a participé au lancement du nouveau groupe de travail du forum des administrations fiscales de l'OCDE (FTA) dédié à la stratégie et la transformation numérique des administrations fiscales.**



## ÉTENDRE LES OUTILS FONDÉS SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'application Signaux Faibles permet de détecter de façon précoce les fragilités d'une entreprise, ce qui est déterminant pour mettre en œuvre les aides adéquates avec pertinence et efficacité. **L'enrichissement du modèle algorithmique Signaux Faibles s'est poursuivi en 2022**, facilitant ainsi le ciblage des actions à mener pour aider l'entreprise avant qu'elle ne se trouve dans une situation critique. Parmi les 20 509 entreprises en difficulté ainsi détectées en 2022, 8 815 ont été analysées et 4 164 sélectionnées pour être accompagnées (soit en moyenne 41 entreprises par département).

Fonctionnant sur la même logique que pour les entreprises, **le modèle de détection des collectivités locales** en difficulté a été rendu opérationnel en 2022. Il a par exemple facilité le ciblage des communes dans le cadre de la démarche d'information sur les possibilités de solliciter un acompte au titre du dispositif de soutien anti-inflation.



Le projet Foncier innovant vise à détecter, à l'aide d'algorithmes, sur les photographies aériennes publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les piscines et bâtis qui devraient être soumis aux impôts directs locaux. Une première expérimentation, portant sur la détection de piscines non imposées, a donné des résultats positifs. Le dispositif a donc été généralisé à l'ensemble des territoires métropolitains à compter du mois de septembre 2022. Il contribuera à assurer le respect du principe d'égalité devant l'impôt et se traduira par des recettes supplémentaires pour les collectivités locales.

## S'APPUYER SUR L'ÉLARGISSEMENT DE LA VALORISATION DES DONNÉES

Initié en 2021, **le lac de données des Finances publiques a été sensiblement enrichi**. Cet entrepôt informatique doit permettre de mieux exploiter et croiser les données issues des différentes applications informatiques de la direction. Il comprendra à terme l'ensemble de ses données, auxquelles il sera possible d'accéder plus facilement et de façon centralisée et sécurisée. En 2022, l'utilisation de techniques de visualisation des données a permis d'améliorer les informations fournies à la Commission européenne, concernant notamment les statistiques sur l'état des données fiscales reçues et envoyées.

**Le recours aux échanges API (Interface de programmation applicative) au sein du système d'information des Finances publiques a également continué à progresser**, permettant aux composantes du système d'information de la direction de mieux communiquer entre elles, et d'échanger des données de façon automatique, normalisée et sécurisée. Les demandes d'accès aux API des Finances publiques par des administrations extérieures sont également de plus en plus nombreuses avec 541 demandes reçues en 2022 (portant leur nombre à 1 466 depuis 2019).

**La Fabrique numérique** est un incubateur dédié aux agents des Finances publiques qui souhaitent développer de nouveaux services publics numériques. En 2022, les lauréats sélectionnés en 2021 ont lancé leurs projets. Par exemple, le projet CIRNOV vise à créer un portail de gestion et de stockage sécurisé des données relatives à l'instruction des demandes de restitution<sup>(3)</sup>, de rescrits et d'agrément. Dans le champ des télécommunications par internet (ToIP), le projet ToIP Connect a pour objet de développer un outil de partage et de valorisation des données pour faciliter le déploiement de la ToIP dans le réseau.

<sup>(3)</sup> Crédit d'impôt recherche / Crédit d'impôt innovation

# INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

---

## **Le Foncier innovant : procurer des recettes supplémentaires aux collectivités locales et assurer l'égalité devant l'impôt**

Désormais généralisé sur l'ensemble du territoire métropolitain, le projet Foncier innovant repose sur l'intelligence artificielle et l'expertise des agents. Il vise à optimiser le processus de détection des constructions ou aménagements non déclarés, à permettre de lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et à faciliter les représentations sur le plan cadastral.

Concrètement, les algorithmes permettent de détecter les contours des immeubles et des piscines potentiellement assujettis aux impôts directs locaux, à partir des prises de vues aériennes publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Un traitement informatique vérifie ensuite si les éléments détectés sont imposés dans les bases de la direction, puis un agent des Finances publiques examine chaque anomalie avant toute opération de relance du propriétaire.

Les résultats positifs obtenus dans neuf départements ayant participé à la phase de test ont conduit les Finances publiques à déployer le dispositif sur l'ensemble des territoires métropolitains en septembre 2022.

**Le projet Foncier innovant a remporté le prix européen TADEUS (Sommet des administrations fiscales de l'Union européenne) du meilleur projet de transformation numérique développé par une administration.**



## Ils en ont parlé...



## ...mais aussi...



## ...et même à l'international





# COLLECTIF

---

## **S'appuyer sur le professionnalisme, l'engagement et le sens du service public de ses agents**

La reconnaissance du haut niveau de compétence, de fiabilité et de sécurité avec lequel les agents des Finances publiques exercent leurs missions permet de bénéficier de la confiance renouvelée des usagers du service public et de renforcer ainsi leur présence dans de nombreux domaines.

Au-delà de ses missions régaliennes centrales, la direction assume ses responsabilités sociales.

Elle s'engage notamment à garantir à chacun des perspectives de carrière attractives, de promouvoir l'égalité pour les femmes et les hommes et de valoriser la diversité de tous les profils.

## ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DES ENJEUX SOCIAUX

### ÉCOLOGIE

La Direction générale des Finances publiques s'est engagée depuis 2020 de façon résolue dans une démarche écoresponsable globale dénommée Écofip, qui s'articule avec le programme « Bercy vert » des ministères économiques et financiers. Face à cet enjeu majeur, la direction a décidé d'aller plus loin. Dans ce cadre, l'année 2022 a été marquée par la réalisation de son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), décliné dans chaque département. Des plans de mobilité ont été mis en place dans 13 sites, pour limiter l'impact carbone des déplacements. Cette démarche sera prolongée en 2023 avec l'établissement d'un plan de transition énergétique.

### NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

Avec 53 % des agents qui disposent d'une autorisation de télétravail, le télétravail est aujourd'hui une réalité quotidienne qui rythme l'organisation de l'ensemble des services et contribue à la sobriété énergétique des Finances publiques. En 2022, l'effort d'équipement matériel des agents a été poursuivi, ainsi que le développement de solutions et d'outils permettant le travail à distance. En complément, un important dispositif de formation au management à distance a été déployé. Enfin, des expérimentations sont en cours pour réaliser de nouveaux aménagements des locaux, mieux adaptés aux nouvelles modalités de travail.

### RECRUTEMENT

Pour améliorer l'attractivité des Finances publiques, afin d'attirer les postulants et pallier la baisse du nombre de candidats aux concours, les actions de communication ont été enrichies. La présence sur les

salons emblématiques et sur les réseaux sociaux s'est amplifiée pour promouvoir les concours et la diversité des métiers des Finances publiques. Les premiers résultats de cette stratégie sont visibles : l'année 2022 a été marquée par une hausse du nombre d'inscrits aux concours externes. Plus de 6 600 candidats se sont inscrits au concours externe d'inspecteur (+ 17 % par rapport à 2021) et près de 13 700 au concours commun d'agents C externe (+ 13,5 %). Toutes les places de lauréats aux concours ont été pourvues.

### ÉGALITÉ

Les Finances publiques souhaitent faire progresser de manière durable la place des femmes dans l'encadrement dirigeant. Elles mènent donc un travail volontariste pour faire émerger des viviers féminins et veiller à la mixité des nominations. Dans ce cadre, la direction a lancé, en mars 2022, le réseau « Femmes de la DGFIP », constitué de femmes et d'hommes, tous grades confondus, engagés collectivement en faveur de l'égalité professionnelle. Il vise à favoriser une plus grande culture de la mixité et vient en appui des actions menées pour faire progresser la parité et la valorisation des talents féminins.

### ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité et des relocalisations de services, un partenariat a été mis en place en 2022 entre les Finances publiques et le secrétariat général. L'objectif ? Proposer aux agents concernés par une mutation géographique réalisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le versement de l'aide à la première installation, de l'aide à la propriété ou d'un prêt immobilier complémentaire.

Le saviez-vous ?

**Le projet #HopeHer, dont le but est de soutenir la féminisation des métiers de l'informatique aux Finances publiques, a été retenu en mars 2022 par le Fonds pour l'égalité professionnelle.**



Le saviez-vous ?

Lauréate du Fonds d'innovation RH (FIRH) 2022, la direction a pu travailler avec la société Very-Up au développement d'un applicatif ludique permettant de faire découvrir le guide de déontologie à travers des quizz et les manquements de « l'agent trouble », et des mises en situation illustrant quelques-unes des règles de déontologie à connaître absolument.

## FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES

Depuis la rentrée, le « 4+1 » (quatre journées en présentiel et une journée en autonomie) est expérimenté pour la promotion des nouveaux contrôleurs stagiaires. Dès septembre 2023, ce dispositif sera étendu aux promotions d'inspecteurs. Cette journée d'autonomie permet au stagiaire de consulter les supports numériques mis à sa disposition.

Les différentes transformations organisationnelles récentes, qui ont eu un fort impact sur le management, ont suscité un besoin important d'accompagnement et de formation des cadres. Une offre d'e-formation sur le pilotage en mode hybride a été mise à leur disposition et le premier forum ouvert, outil d'intelligence collective qui facilite l'émergence d'idées, s'est déroulé à Toulon en octobre 2022.

Livré en 2022, le modèle managérial des Finances publiques est défini autour de quatre profils de managers : managers stratégiques, managers de managers, managers transverses et managers de proximité. Très attendu, ce référentiel de compétences doit aider les cadres à trouver des repères dans leur pratique quotidienne autour de dix compétences managériales essentielles.

L'année 2022 a également été marquée par la refonte du guide de déontologie qui se veut plus pédagogique et illustratif pour une sensibilisation accrue des agents. Cette refonte vise à répondre aux évolutions législatives et réglementaires, ainsi qu'aux nouvelles problématiques liées aux transformations sociétales. Un référent déontologue, qui assure une mission de conseil et de prévention, a également été créé.



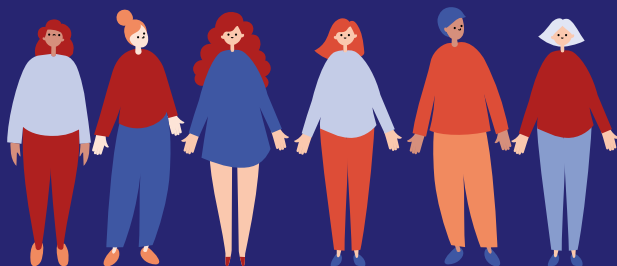
Ces deux dispositifs sont complétés par une charte de déontologie pour les cadres dirigeants qui a vocation à réaffirmer au plus haut niveau les valeurs de la Direction générale des Finances publiques.

À RETENIR

---

**5 000**  
agents recrutés

à tous les niveaux d'études



Près de **1 000**  
**contractuels**

recrutés sur des missions de service public

---

Un objectif de  
**600 apprentis** et de  
**3 000 stagiaires**  
partout en France

---





Retrouvez-nous  
sur les réseaux sociaux



# 122

conventions signées  
avec les établissements scolaires  
des territoires



Une présence des Finances publiques à la rencontre des candidats

## sur les salons sur l'ensemble du territoire

Paris pour l'emploi, Paris pour l'emploi des jeunes,  
Salon de l'Étudiant, Salon du travail et de la mobilité,  
et près de 450 salons partout en France.



Plus de  
**100 000** vues

de la série les « 10 bonnes raisons  
de rejoindre les Finances publiques » sur les réseaux sociaux



**38 000** connexions  
à la WebApp « Bienvenue à la DGFIP »

# TRANSFORMATIONS

## **L'immobilier public de demain : rénovations énergétiques et nouvelles organisations du travail**

La Direction générale des Finances publiques a aussi pour mission de conduire la politique immobilière de l'État et d'assurer le rôle d'expert de l'État en matière immobilière.

Depuis près de cinq ans, de nouvelles priorités ont été fixées en la matière comme l'accompagnement de la nouvelle organisation territoriale de l'État, la diffusion d'une culture émergente relative aux nouveaux espaces de travail ou encore, la rénovation énergétique des cités administratives.

Dès 2022, près des deux tiers des travaux de rénovation énergétique, initialement prévus à échéance de fin 2023, ont été achevés dans le cadre du Plan de relance.

Cela représente d'ores et déjà une économie de plus de 154 GWh\* (énergie finale) par an.

La politique immobilière de l'État accentue sa professionnalisation. Malgré une absence de crédits dédiés, près de 130 opérations ont été lancées ou réalisées, notamment dans le domaine du photovoltaïque, contribuant de manière exemplaire aux objectifs de transition énergétique portés par le ministère.

En tant qu'administration occupante, grâce aux réformes qu'elle a conduites, la direction est parvenue sur la seule année 2022 à libérer 367 bâtiments, soit 15 % de son parc, réduisant ainsi la surface immobilière qu'elle occupe de près de 4 %.

Enfin, pour offrir à travers ses propres locaux à Bercy une « vitrine » de l'immobilier tertiaire de demain, la direction de l'immobilier de l'État, en charge de mener tous ces chantiers de transformation publique, a engagé un projet de réaménagement, conçu à partir de l'analyse des usages réels (télétravail, fréquences des réunions, proportion du travail etc.) et selon une démarche concertée avec l'ensemble des personnels. Les locaux ont été inaugurés en 2022.

\* Gigawatt-heure



## Garantir la sécurité des agents et la continuité des missions

**Un plan de sécurité pour les agents.** À la suite du décès en service d'un chef de brigade dans le Pas-de-Calais en novembre 2022, une réflexion sur les pratiques, les équipements et le cadre juridique des interventions à l'extérieur des locaux de la Direction générale des Finances publiques a été engagée. Dès le mois de décembre, des groupes de travail ont été réunis avec les représentants du personnel d'une part, avec les praticiens et le chef du service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal d'autre part. Ces travaux ont été approfondis en 2023 pour déboucher sur des mesures concrètes et rapides.

**Gestion de crise.** Tout le périmètre des missions de la Direction générale des Finances publiques est désormais couvert par un plan de continuité d'activité (PCA) mis à jour chaque année. Ces plans visent à réduire au maximum, par l'anticipation et la préparation, les conséquences d'une crise sur la conduite de ses activités et à fournir une assurance raisonnable sur sa capacité collective à maintenir les missions essentielles au bon fonctionnement de la nation.





# SOLIDARITÉ

---

## **Simplifier les démarches pour faciliter l'accès de tous aux usages numériques**

La mise en œuvre de projets relatifs à la gestion fiscale, comme celui du prélèvement à la source, a démontré la capacité de la Direction générale des Finances publiques à conduire de grandes réformes à dimension organisationnelle, technique et informatique, à forte valeur ajoutée pour les usagers. Les Finances publiques poursuivent ces chantiers de simplification dans le seul but de faciliter l'accès de tous aux services numériques et de garantir la bonne compréhension par les citoyens des démarches administratives.

## RÉNOVER ET UNIFORMISER LES DÉMARCHES

Depuis le 17 novembre 2022, les propriétaires peuvent réaliser à partir de leur espace sécurisé, leur déclaration foncière, grâce à la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité dans **le service « Gérer mes biens immobiliers » : le parcours déclaratif**. De plus, les services fonciers des Finances publiques ayant repris la mission de liquidation des taxes d'urbanisme, il est désormais possible de déclarer les éléments liés aux taxes d'urbanisme en même temps que la déclaration foncière.

Après une expérimentation auprès de contribuables résidant à Paris et dans le département du Nord, la contemporanéisation du **crédit d'impôts service à la personne (CISAP)**, c'est-à-dire le fait de l'actualiser immédiatement, a été généralisée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, aux particuliers employeurs directs utilisant la plateforme CESU +. Depuis avril 2022, elle concerne également ceux qui font appel aux services d'une entreprise mandataire ou prestataire.

**L'unification du recouvrement des taxes par les Finances publiques**, qui permet un fonctionnement plus simple pour les redevables et plus efficace pour l'administration, s'est poursuivie en 2022 avec le transfert de taxes gérées jusqu'alors par la Direction générale des douanes et des droits indirects, notamment la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et les trois taxes énergétiques portant sur l'électricité, le gaz et le charbon et par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, qui sont désormais déclarées et payées auprès de la Direction générale des Finances publiques. De même, la direction s'est vue confier depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive, qui relevait précédemment du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

**Pour améliorer le service rendu aux collectivités locales en matière de notification des délibérations des taux et exonérations en matière de taxe d'aménagement, l'application DELTA (DÉlibérations des TAXes annexes)** a été déployée. Cette application constitue une première marche vers le futur Portail de la gestion locale - dont les travaux ont commencé en fin d'année 2022 - qui offrira un bouquet de services aux partenaires des Finances publiques dans le secteur public local, que ce soit les collectivités locales (saisie des délibérations fiscales, simulation du produit attendu), des préfetures (contrôle de légalité) ou des partenaires privés (plateformes de réservation en ligne intéressées par la taxe de séjour).



Le saviez-vous ?

**Les 6 et 7 décembre 2022, un hackathon Facturation électronique a été organisé afin de créer des solutions innovantes facilitant le passage à la facturation électronique pour les 3,8 millions de petites et très petites entreprises, y compris les micro-entrepreneurs.**

## DÉMATÉRIALISER ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES

La facturation électronique a pour objectif de simplifier les démarches des usagers professionnels, de réduire leurs coûts, tout en améliorant le recouvrement de la TVA et en réduisant la fraude. Ce chantier de grande ampleur a progressé en 2022, grâce à l'autorisation donnée par le Conseil de l'Union européenne de généraliser la **facturation électronique interentreprises** <sup>(4)</sup>, et à la confirmation du Parlement en termes de calendrier et de modalités de mise en œuvre de la réforme. Notamment grâce au soutien accordé par le fonds de transformation de l'action publique, les travaux de construction du portail public de facturation ont été engagés pour permettre le déploiement d'une expérimentation, avant l'entrée en vigueur du dispositif.

Depuis le mois de mars 2022, un nouveau **service permet de déclarer en ligne certaines cessions de droits sociaux** (actions, parts de SCI ou de SARL) non constatées dans un acte. Un formulaire est désormais accessible dans l'espace personnalisé en ligne du contribuable, ce qui évite à l'utilisateur une démarche auprès du service des impôts compétent pour acquitter les droits d'enregistrement relatifs à la cession.

**Le portail des successions vacantes**, hébergé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), a été déployé en mars 2022. Grâce à un module de recherche en ligne, il permet de savoir si un pôle gestion des patrimoines privés a été nommé curateur d'une succession et de connaître l'état d'avancement de la gestion du dossier de succession. Il simplifie ainsi les démarches des usagers et de nombreux services de la direction.

Enfin, la création du **Portail commun du recouvrement (PCR) – [portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr)**, piloté par les Finances publiques, la Direction générale des douanes et des droits indirects et l'URSSAF caisse nationale, marque une nouvelle étape **pour plus de simplicité et de transparence des démarches**. Il devient la porte d'entrée unique pour les usagers professionnels (redevables ou intermédiaires – experts-comptables, mandataires) permettant d'accéder à un éventail de services fiscaux, sociaux et douaniers. Le portail affiche **trois ambitions : simplification, lisibilité et harmonisation**.

<sup>(4)</sup> Portail public de facturation permettant la transmission au système d'information des Finances publiques, des données en provenance des entreprises.







# JUSTICE

---

**Être garant du traitement équitable de tous les citoyens en accompagnant la relation de confiance et en luttant contre la fraude**

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fonde l'exigence constitutionnelle de la mission de contrôle fiscal. Elle pose le principe du consentement à l'impôt et de juste répartition en fonction des facultés contributives des citoyens ainsi que celui d'égalité devant les charges publiques. Les Finances publiques distinguent ainsi les contribuables de bonne foi qui bénéficient du droit à l'erreur, et ceux qui fraudent intentionnellement et doivent être sanctionnés.



## CONTINUER DE RENFORCER LA RELATION DE CONFIANCE AVEC LES USAGERS

L'expérimentation menée dans les régions Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) depuis 2018 s'est achevée le 1<sup>er</sup> décembre 2022. Elle a notamment permis d'alléger la charge que peut représenter pour les petites entreprises la multiplication des contrôles administratifs, en introduisant une limitation de la durée cumulée des contrôles des PME réalisés par l'ensemble des administrations (URSSAF, DGFIP, DGDDI, DGCCRF...).(5)

L'accompagnement fiscal ciblé est un succès. En 2022, de plus en plus de petites et moyennes entreprises ont eu recours au dispositif de l'accompagnement fiscal personnalisé, qui offre une plus grande sécurité juridique dans un contexte d'évolution constante des normes. Près de 1 400 entreprises ont ainsi été accompagnées, soit presque 500 de plus qu'en 2021, aboutissant à la délivrance de 425 rescrits et générant 850 réponses d'ordre général. Dans le cadre du partenariat fiscal dédié aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI), 66 partenariats et 72 protocoles ont été conclus avec des groupes. Par ailleurs, 90,8 % des entreprises sondées se sont dites satisfaites du fonctionnement du service partenaire des entreprises (SPE).

Le saviez-vous ?

**En 2022,  
20 000 rescrits ont  
été délivrés par les  
services des Finances  
publiques et 82 %  
des demandes  
ont été traitées  
en moins de trois mois.**

(5) Neuf mois sur une période de trois ans dans un même établissement.

## INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

**La programmation issue du data-mining est en hausse constante.** Les bons résultats du contrôle fiscal en 2022 sont notamment le fruit du recours au datamining pour mieux cibler les contrôles fiscaux, dans le cadre du projet informatique Ciblage de la fraude et valorisation des requêtes (CFVR). Fin décembre 2022, 52 % de la programmation totale du contrôle fiscal étaient issus de ce processus, au-dessus de l'objectif fixé de 50 %.

Ce type de programmation a par ailleurs renouvelé en profondeur les méthodes de sélection des dossiers à contrôler. Il a par exemple rendu possible l'envoi en 2022, de plus de 3 000 courriers automatiques à des contribuables ayant omis de mentionner des revenus sur leur déclaration de revenus de l'année 2020.

Le séminaire qui a réuni la brigade nationale d'enquêtes économiques (BNEE) et des groupements interministériels de recherches (GIR) le 15 novembre 2022 à Bercy, a contribué au **renforcement de la coopération interministérielle en matière de lutte contre la fraude.** Ce nouveau format de rencontre affirme l'unité de l'engagement de la DGFIP dans la lutte interministérielle contre la fraude avec le ministère de l'Intérieur. Il a vocation à être renouvelé en 2023. Il a permis à l'ensemble des agents des Finances publiques qui exercent leurs fonctions auprès de services territoriaux de police et de gendarmerie, de dresser un bilan des différentes actions menées et d'évoquer les chantiers à venir et a marqué la reprise des séminaires nationaux des GIR.

**Une collaboration toujours plus étroite avec l'autorité judiciaire,** c'est la tendance de fond qui s'est illustrée, en 2022, par la progression du nombre de transmissions au parquet (1 770 au total, en matière fiscale, dont 1 373 dénonciations obligatoires) et par la bonne articulation avec le Parquet national financier se traduisant par la conclusion de trois Conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP), dont une en matière de blanchiment de fraude fiscale.

L'année 2022 a également été marquée par la **coopération avec la direction générale des impôts ukrainienne,** ainsi que l'identification et le gel des biens détenus par des personnes sanctionnées par l'Union européenne à la suite du déclenchement du conflit. La Direction générale des Finances publiques a gelé 800 millions d'euros d'avoirs immobiliers sur un total de 1,3 milliard d'euros d'avoirs gelés par la France.

Le saviez-vous ?

**Selon le groupe d'action financière – lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme – la France s'est hissée au premier rang des pays luttant efficacement contre la délinquance et la criminalité en matière financière grâce au développement d'outils de coopération administrative internationale.**





# CONSEIL

---

## **Renforcer les partenariats pour accompagner les publics et améliorer l'information des institutions et des citoyens**

La Direction générale des Finances publiques capitalise depuis plusieurs années sur ses réussites en matière de modernisation de la fonction financière et de qualité comptable pour approfondir les transformations en la matière et poursuivre la modernisation engagée. Elle s'engage à maintenir un haut niveau de qualité de service auprès des citoyens, des partenaires et des collectivités locales.

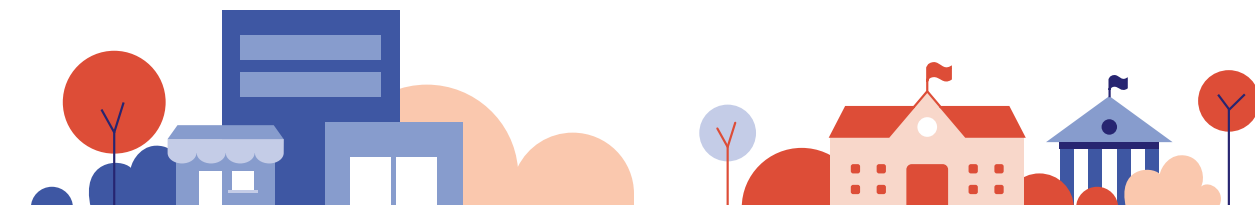
## RENFORCER LE SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS ET AUX ENTREPRISES

**L'attention portée à la situation budgétaire des collectivités territoriales a été renforcée dans le contexte inflationniste.** En 2022, la Direction générale des Finances publiques a maintenu son engagement auprès des collectivités en mettant en œuvre les dispositifs de soutien qui leur ont permis de faire face aux conséquences financières du choc inflationniste. Les Finances publiques ont par ailleurs renforcé leur communication sur la situation financière des collectivités locales en créant, en novembre 2022, un nouveau bulletin statistique mensuel (la situation mensuelle des collectivités locales - SMCL) mis en ligne sur son site internet et dont les données sont reprises par la presse spécialisée.

Concernant les entreprises, jusqu'en juin 2022, date de clôture des régimes d'aides liés à la pandémie, la direction a assuré la mission de **versement des aides du Fonds de solidarité**. Au total, de mars 2020 à juin 2022, elle a traité favorablement plus de 10,7 millions de demandes pour près de 40 milliards d'euros à ce titre. Au total, une dizaine de dispositifs spécifiques ont été mis en place, en s'appuyant sur un traitement automatisé permettant un versement rapide (environ cinq jours) et sécurisé, notamment grâce à des contrôles automatiques a priori (soit 10 milliards d'euros de versements à tort évités). Les contrôles a posteriori ont permis d'identifier près de 370 millions d'euros indûment payés (pour lesquels des actions en recouvrement ont été engagées), et de saisir l'autorité judiciaire pour près de 6 900 affaires.

Plus récemment, la direction générale a été chargée de gérer les aides aux entreprises mises en place pour **pallier certaines conséquences économiques de la guerre en Ukraine : inflation des coûts des matières premières, pénuries d'approvisionnement ou encore tensions de trésorerie**. Par exemple, le dispositif d'aide aux entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité (énergointensives), ouvert en 2022, a été mis en place via un formulaire en ligne accessible aux entreprises à partir de leur espace professionnel sur impots.gouv.fr. L'ensemble des services des Finances publiques se sont mobilisés pour accompagner les entreprises dans l'obtention rapide des aides.

Des mesures fiscales de bienveillance ont également été prises en faveur des **agriculteurs touchés par les événements climatiques exceptionnels** du printemps 2022 et des contribuables **victimes des incendies** majeurs de l'été 2022.



# ACCOMPAGNEMENT

---

## **Le conseiller départemental à la sortie de crise**

Certaines entreprises ont commencé en 2022 à rembourser les plans d'apurement de dettes fiscales et sociales ainsi que les mensualités de leurs prêts garantis par l'État. Dans chaque département, un conseiller départemental à la sortie de crise a été désigné afin d'accueillir et d'orienter les entreprises en situation de fragilité financière. Il mobilise les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État : aménager les dettes sociales (URSSAF) et fiscales, solliciter un prêt direct de l'État, s'appuyer sur les services de la médiation du crédit de la Banque de France, de la médiation des entreprises ou orienter les chefs d'entreprises vers les nouvelles procédures de sortie de crise mises en œuvre par les tribunaux de commerce. Les comités départementaux de sortie de crise permettent la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs.

Pour rappel, le plan national de sortie de crise au profit des entreprises, réunissant l'ensemble des parties prenantes, avait été signé en 2021 pour accompagner le passage des aides générales, destinées à affronter la crise sanitaire, à des soutiens ciblés et adaptés pour les entreprises les plus fragilisées. Si les créations d'emplois et l'activité restent en 2022 très soutenues, notamment grâce au plan France Relance, les conséquences économiques de la crise en Ukraine ont pu induire de nouvelles difficultés pour les entreprises. C'est pourquoi il a été décidé de prolonger le plan jusqu'au 31 décembre 2022.

## **Résultats ?**

**Plus de 15 400 entreprises ont pu prendre contact avec un conseiller.**

**Tous les départements ont tenu au moins un comité durant l'année, et certains départements ont pu en faire trois ou quatre.**

**Ainsi, 234 comités départementaux ont été organisés depuis la mise en place du dispositif.**



## PORTER LES TRANSFORMATIONS DE L'ACTION PUBLIQUE

Les travaux réglementaires et opérationnels conduits par la Direction générale des Finances publiques au cours de l'année 2022 ont permis la **mise en œuvre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics** au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette réforme va constituer un véritable changement de culture dans les modalités d'exercice des missions des agents des Finances publiques. En lien avec la Direction du budget, la direction a également accompagné les ministères dans la mise en œuvre de la réforme, notamment dans son volet maîtrise des risques. La suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (RPP) offre une plus grande souplesse dans la chaîne financière. Les Finances publiques travaillent, avec l'ensemble de leurs partenaires locaux, à créer un environnement de gestion plus fluide pour répondre aux enjeux de modernisation de l'action publique.

À l'instar des campagnes précédentes, **l'expérimentation 2022 de la synthèse de la qualité des comptes**, rapport synthétique d'évaluation de la qualité des comptes clos de l'année écoulée, présentée devant l'assemblée délibérante par le comptable public ou le conseiller aux décideurs locaux, a été menée auprès de 182 collectivités dont 57 entités ayant une population supérieure à 10 000 habitants. Le bilan étant très positif, la reconduction de cette expérimentation en 2023 a été validée à l'occasion du comité de fiabilité des comptes locaux du 28 juin 2022, sur la base du volontariat, avec, a minima, deux collectivités par département (autres que celles ayant déjà participé les exercices précédents), sans distinction par nature de collectivité ou de strate de population. Quelques 290 collectivités se sont portées candidates.

Les premiers **comptes financiers uniques (CFU)** ont été produits sur les comptes 2021 par 75 collectivités expérimentatrices et leurs budgets annexes représentant, au total, 237 CFU. Le premier bilan s'étant révélé encourageant, la réouverture des candidatures à l'expérimentation a été actée par un amendement à la loi de finances pour 2023. Un bilan global de cette expérimentation sera remis au Parlement le 15 novembre 2023.



## S'ENGAGER À L'INTERNATIONAL

La Direction générale des Finances publiques maintient un contact permanent et entretient des échanges nourris avec ses homologues étrangères, dans le cadre de relations bilatérales mais également au sein de forums, par exemple de l'OCDE, ou encore avec d'autres institutions internationales (FMI, Banque Mondiale...).

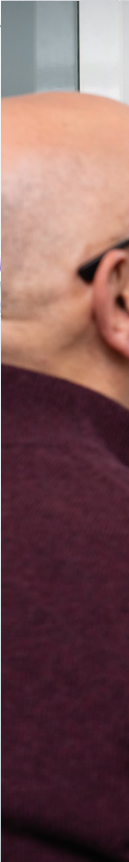
À titre d'exemple, au printemps, la Délégation aux relations internationales a accueilli une délégation de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc, au sujet de la modernisation de la gestion financière publique du Maroc, et une délégation néerlandaise, sur l'utilisation du datamining pour lutter contre la fraude patrimoniale.

Les 9<sup>e</sup> rencontres franco-chinoises du droit et de la justice (RFCDJ) se sont tenues en visioconférence, espace d'échanges et de discussion bi-annuel entre les communautés juridiques française et chinoise, portant cette année sur la fiscalité de la propriété immobilière.

À l'automne, la délégation a également accueilli des représentants des Directions générales des impôts (DGI) du Niger et du Cameroun pour une visite d'étude multi-pays sur des thématiques de contrôle fiscal. Dans le cadre du projet FEXTE (fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences) destiné à financer des programmes de coopération technique, la direction appuie le ministère des Finances du Cambodge dans la rédaction de la loi sur les Finances publiques.

La délégation Île-de-France a reçu, elle, dans les locaux du laboratoire d'innovation des Finances publiques une délégation de fondés de pouvoirs et de sous-directeurs de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique de Côte d'Ivoire.









# Cahier Statistiques 2022



# 1. LA DGFIP AU SERVICE DES USAGERS

## L'accueil des usagers particuliers et professionnels (en millions)

	2020	2021	2022
<b>Nombre d'usagers particuliers reçus aux guichets pendant les campagnes fiscales (hors rendez-vous)</b>			
Campagne déclarative	0 <sup>(1)</sup>	1,7	<b>2,2</b>
Campagne des avis	4,0	3,5	<b>3,3</b>
<b>Nombre d'appels reçus sur les plateformes</b>			
Numéro d'assistance aux usagers <sup>(2)</sup>	12,7	11,2	<b>10,5</b>
Numéro de soutien aux entreprises (sortie de crise)	0,2	0,6	<b>0,1</b>
Service des retraites de l'État (pensionnés et agents de l'État en activité) <sup>(4)</sup>	0,6	0,6	<b>0,8</b>
<b>Nombre de contacts par messagerie</b>			
Courriels reçus sur les balf <sup>(3)</sup> dans les services des impôts des particuliers	6,3	5,8	<b>4,4</b>
Courriels reçus sur les balf <sup>(3)</sup> dans les services des impôts des entreprises	5,6	5,6	<b>5,7</b>
Courriels reçus par le service des retraites de l'État <sup>(4)</sup>	0,2	0,2	<b>0,3</b>
Messagerie sécurisée sur <i>impots.gouv.fr</i>	19,5	19,4	<b>13,5</b>
dont messagerie sécurisée des particuliers	11,2	12,4	<b>12,3</b>
dont messagerie sécurisée des professionnels <sup>(5)</sup>	8,3	7,0	<b>1,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49,1</b>	<b>48,6</b>	<b>40,8</b>

## Les publics de la DGFIP et les services en ligne (en millions)

	2020	2021	2022
<b>Site <i>impots.gouv.fr</i> - Particuliers</b>			
Visites cumulées sur le site (espace public)	289,5	283,4	<b>262,1<sup>(6)</sup></b>
Nombre d'espaces particuliers créés	35,4	37,9	<b>39,8</b>
Nombre de connexions à <i>impots.gouv.fr</i> via FranceConnect	19,8	27,5	<b>25,7</b>
Simulations du calcul de l'impôt sur le revenu (espace public)	10,0	12,2	<b>11,9</b>
Accès à l'espace particulier sur le site <i>impots.gouv.fr</i>	236,9	254,0	<b>227,0</b>
Déclarations des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) <sup>(7)</sup>	28,2	28,1	<b>29,0</b>
Déclarants des revenus en ligne (espace particulier et EDI IR) <sup>(7)</sup>	23,0	23,1	<b>23,9</b>
Déclarations taxées en automatique	10,7	11,0	<b>10,8</b>
Déclarations des revenus corrigées en ligne après réception des avis (espace particulier) en nombre	0,8	0,6	<b>0,6</b>
Adhésions au paiement dématérialisé des impôts (espace particulier) <sup>(8)</sup>	3,8	3,6	<b>3,0</b>
Paiements en ligne (espace public <sup>(9)</sup> et espace particulier)	18,0	17,6	<b>14,5</b>
Nombre d'actions sur le service de gestion du prélèvement à la source	6,3	6,1	<b>6,2</b>
dont nombre d'actions faites en ligne par les usagers	5,6	5,4	<b>5,5</b>
dont nombre d'actions faites par les agents pour le compte des usagers	0,7	0,7	<b>0,7</b>
Usagers ayant opté pour la dématérialisation totale (déclaration des revenus et avis d'impôt)	14,7	14,7	<b>14,4</b>
Requêtes effectuées sur le service « Rechercher des transactions immobilières »	2,7	3,2	<b>3,0</b>

<sup>(1)</sup> Campagne déclarative marquée par le confinement.

<sup>(2)</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, un seul numéro d'assistance pour les particuliers regroupant les centres impôts service, centres prélèvement service et centres de contact.

<sup>(3)</sup> Boîtes aux lettres fonctionnelles.

<sup>(4)</sup> Les flux de contacts reçus et traités par le service des retraites de l'État connaissent une nette progression en 2022, par rapport à l'année 2021, tant au niveau de l'accueil téléphonique (+ 34 %) que des contacts par formuels (+ 37 %). Cette évolution résulte pour l'essentiel, pour les usagers retraités, de sollicitations accrues suite aux mesures gouvernementales décidées en 2022 les impactant (indemnité inflation, revalorisation des pensions) et, pour les usagers en activité, de la perspective d'une réforme des retraites.

<sup>(5)</sup> La forte volumétrie, sur 2020 et 2021, des messages sécurisés reçus sur le portail des professionnels est due aux demandes liées aux aides gouvernementales (COVID, fonds de soutien).

<sup>(6)</sup> En raison de modifications techniques intervenues sur le site *impots.gouv.fr*, le décompte statistique est incomplet pour l'année 2022.

<sup>(7)</sup> EDI (Échange de données informatisé).

<sup>(8)</sup> Web + smartphone.

<sup>(9)</sup> Web + smartphone hors CFE (cotisation foncière des entreprises).

(suite)	2020	2021	2022
<b>Application mobile <i>impots.gouv</i></b>			
Nombre de téléchargements de l'application	3,8	3,1	<b>3,0</b>
Paielements	1,6	2,1	<b>1,9</b>
<b>Site <i>impots.gouv.fr</i> - Professionnels</b>			
Nombre d'espaces professionnels créés	4,8	5,5	<b>6,1</b>
Accès à l'espace abonné des professionnels	36,2	39,3	<b>43,1</b>
<b>Site <i>portailpro.gouv.fr</i> - Professionnels (en milliers) <sup>(1)</sup></b>			
Visites cumulées sur le site	-	-	<b>704,6</b>
Nombre de comptes professionnels créés	-	-	<b>122,5</b>
<b>Site <i>collectivites-locales.gouv.fr</i></b>			
Visites	5,7	4,1	<b>4,7</b>
<b>Site <i>payfip.gouv.fr</i></b>			
Paielements de produits via le portail <i>payfip.gouv.fr</i>	4,3	5,5	<b>6,8</b>
<b>Site <i>amendes.gouv.fr</i></b>			
Paielements des amendes	9,3	11,4	<b>11,8</b>
<b>Application mobile <i>amendes.gouv</i></b>			
Paielements des amendes	1,6	2,2	<b>2,6</b>
<b>Site <i>stationnement.gouv.fr</i></b>			
Paielement du forfait de post-stationnement	2,6	4,8	<b>5,6</b>
<b>Ventes en ligne de timbres fiscaux électroniques <sup>(2)</sup></b>			
Achats de timbres fiscaux électroniques (nombre de timbres)	3,2 <sup>(3)</sup>	4,2	<b>6,8 <sup>(4)</sup></b>
Achats de timbres fiscaux électroniques (montant total des timbres)	198,0	263,0	<b>426,0</b>
Taux des formalités payables par timbre électronique	100 %	100 %	<b>100 %</b>
<b>Site <i>cadastre.gouv.fr</i></b>			
Visites cumulées sur le site	24,6	28,5	<b>27,3</b>



(suite)	2020	2021	2022
<b>Site encheres-domaines.gouv.fr</b>			
Visites sur le site	4,0	4,4 <sup>(5)</sup>	<b>4,2</b>
<b>Site dons.encheres-domaine.gouv.fr</b>			
Visites sur le site (en milliers)	39,6	76,0 <sup>(5)</sup>	<b>66,0</b>
<b>Site recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr<sup>(6)</sup></b>			
Visites sur le site (en milliers)	-	-	<b>122,0</b>
<b>Site retraitesdeletat.gouv.fr</b>			
Visites cumulées sur le site	3,9	2,5	<b>0,6</b>
<b>Site ensap.gouv.fr</b>			
Nombre de comptes créés	0,8	0,4	<b>0,4</b>
Nombre total de comptes	2,8	3,2	<b>3,6</b>

<sup>(1)</sup> Création du site en 2022.

<sup>(2)</sup> Hors justice et VLS/TS (visa long séjour valant titre de séjour).

<sup>(3)</sup> La baisse correspond en grande partie à la 1<sup>ère</sup> période de confinement et pour le reste à la crise sanitaire en général (moins de voyages, moins de passeports, moins de démarches d'étrangers).

<sup>(4)</sup> La hausse constatée en 2022 par rapport à 2021 correspond à une très forte augmentation du nombre de passeports délivrés et de démarches d'étrangers, probablement liée à la fin des restrictions sanitaires dues à la Covid.

<sup>(5)</sup> Chiffres définitifs.

<sup>(6)</sup> Création du site en mars 2022.

## La dématérialisation du paiement des impôts

Impôts des particuliers	2020	2021	2022
-------------------------	------	------	------

### Taux de paiement dématérialisé hors impôt sur le revenu du fait de la mise en œuvre du prélèvement à la source <sup>(1)</sup>

#### Taxe d'habitation <sup>(2)</sup>

Mensualisation	39,3 %	37,4 %	<b>27,4 %</b>
Prélèvement à l'échéance	17,6 %	18,0 %	<b>20,7 %</b>
Paiement sur internet	22,6 %	23,4 %	<b>28,4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79,5 %</b>	<b>78,8 %</b>	<b>76,5 %</b>

#### Taxes foncières

Mensualisation	34,0 %	34,3 %	<b>34,6 %</b>
Prélèvement à l'échéance	27,8 %	29,3 %	<b>30,2 %</b>
Paiement sur internet	23,7 %	24,3 %	<b>24,3 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85,5 %</b>	<b>87,9 %</b>	<b>89,1 %</b>

#### Tous impôts

Mensualisation	36,5 %	35,7 %	<b>32,6 %</b>
Prélèvement à l'échéance	23,1 %	24,1 %	<b>27,6 %</b>
Paiement sur internet	23,2 %	23,9 %	<b>25,4 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82,8 %</b>	<b>83,7 %</b>	<b>85,6 %</b>

Impôts des professionnels	2020	2021	2022
---------------------------	------	------	------

### Part acquittée par téléversement

Impôt sur les sociétés	99,7 %	99,3 %	<b>99,7 %</b>
TVA	99,7 %	99,7 %	<b>99,7 %</b>
Taxe sur les salaires	95,4 %	95,7 %	<b>96,5 %</b>

## Les remboursements et dégrèvements effectués par la DGFIP (en millions d'euros)

	2020	2021	2022
<b>Impôts d'État</b>			
Impôt sur le revenu	23 768	21 128	<b>20 793</b>
Impôt sur les sociétés	29 292	28 164	<b>24 646</b>
TVA	62 801	63 042	<b>70 722</b>
Autres	12 231	9 953	<b>9 622</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 092</b>	<b>122 287</b>	<b>125 783</b>
<b>Impôts locaux</b>			
Contribution économique territoriale	6 118	4 918 <sup>(3)</sup>	<b>3 934</b>
Taxes foncières	1 884	1 868	<b>1 925</b>
Taxe d'habitation <sup>(4)</sup>	14 469	823	<b>681</b>
Autres	458	492	<b>443</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 929</b>	<b>8 101</b>	<b>6 983</b>

<sup>(1)</sup> Ce tableau présente le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers basé sur le nombre de contrats actifs (avec au moins un prélèvement rattaché à une imposition) et le nombre de paiements en ligne (hors acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux – IR-PS) pendant une année N, rapporté au nombre de contribuables imposés de cette même année N.

<sup>(2)</sup> En 2022, en raison de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public, les contrats de prélèvement mensuel et à l'échéance correspondant à des taxes d'habitation à zéro ont été retranchés du nombre des contrats actifs, ainsi que du nombre de contribuables imposés en 2022.

<sup>(3)</sup> Diminution par deux du montant du dégrèvement barémique entre 2020 et 2021 et suppression de la part régionale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).

<sup>(4)</sup> Forte baisse en 2021 et 2022 suite à la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation (TH) qui supprime totalement la taxe pour 80 % des foyers et exonère partiellement les autres depuis 2021.

## Les services financiers

Les dépôts de fonds au trésor	2020	2021	2022
<b>Nombre de comptes</b>			
État	6 895	6 735	<b>6 792</b>
Établissements publics	13 145	13 896	<b>14 728</b>
Secteur public local	39 688	47 105	<b>51 011</b>
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	1 353	1 395	<b>1 439</b>
Opérateurs « dépenses d'avenir »	71	77	<b>91</b>
Comptes de placement rémunérés	17	16	<b>9</b>
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	74	75	<b>85</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 243</b>	<b>69 299</b>	<b>74 155</b>
<b>Encours (en millions d'euros)</b>			
État	1 459	1 642	<b>1 697</b>
Établissements publics	38 831	47 991	<b>50 486</b>
Secteur public local	1 467	1 605	<b>1 606</b>
Autres (Chambres de commerce et d'industrie...)	4 205	8 909	<b>11 086</b>
Opérateurs « dépenses d'avenir »	32 027	33 600	<b>36 757</b>
Comptes de placement rémunérés	1 244	1 425	<b>271</b>
Contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM)	41 431	37 091	<b>31 439</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 664</b>	<b>132 263</b>	<b>133 342</b>

<b>Activité de prestataires de services pour la caisse des dépôts</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre de comptes</b>			
Professions juridiques (notaires...)	21 873	21 513	<b>23 890</b>
Administrateurs et mandataires judiciaires	3 776	2 253	<b>5 254</b>
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	2 271	2 008	<b>303 <sup>(1)</sup></b>
Huissiers	3 546	3 574	<b>3 431</b>
Organismes sociaux	483	623	<b>571</b>
Offices publics de l'habitat (OPH)	469	460	<b>1 005 <sup>(2)</sup></b>
Autres clientèles	3 729	6 888	<b>3 659</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 147</b>	<b>37 319</b>	<b>38 113</b>
<b>Encours (en millions d'euros)</b>			
Professions juridiques (notaires...)	41 889	45 130	<b>46 072</b>
Administrateurs et mandataires judiciaires	6 258	6 369	<b>6 620</b>
Personnes physiques (y compris protégées par la loi)	96	37	<b>2 <sup>(1)</sup></b>
Huissiers	454	461	<b>506</b>
Organismes sociaux	105	115	<b>97</b>
Offices publics de l'habitat (OPH)	449	442	<b>1 559 <sup>(2)</sup></b>
Autres clientèles	1 262	1 713	<b>409</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 513</b>	<b>54 267</b>	<b>55 265</b>
<b>Consignations</b>			
Nombre	604 504	604 003	<b>604 946</b>
Encours (en millions d'euros)	3 695	3 888	<b>4 008</b>

<sup>(1)</sup> Les variations constatées sur les données relatives aux personnes physiques sont liées pour l'essentiel à des fermetures de comptes personnels des professions juridiques (opérations de clôtures de comptes).

<sup>(2)</sup> Les variations sont dues à des modes de comptages différents opérés par la Caisse des dépôts et consignations en 2022 (OPH notamment).

## La publicité foncière et l'enregistrement

Publicité foncière	2020	2021	2022
<b>Publications</b>			
Ventes	1 658 862	2 063 138	<b>1 939 491</b>
Inscriptions	1 033 101	1 164 364	<b>1 015 126</b>
Radiations, mentions et saisies	534 994	488 082	<b>509 508</b>
Autres <sup>(1)</sup>	955 791	1 165 269	<b>1 160 617</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 182 748</b>	<b>4 880 853</b>	<b>4 624 742</b>
<b>Demandes de renseignements et de copies</b>			
Demandes de renseignements déposées dans les services	6 846 219	7 821 044	<b>5 291 106</b>
Demandes de renseignements déposées via ANF <sup>(2)</sup>	-	31 261	<b>2 553 288</b>
Demandes de copies de fiches et documents	685 165	776 455	<b>469 145</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 531 384</b>	<b>8 628 760</b>	<b>8 313 539</b>
<b>Travaux particuliers</b>			
Procès-verbaux de remembrement	7 528	5 268	<b>3 209</b>
Procès-verbaux de remaniement	17 926	38 230	<b>25 352</b>
Ordonnances d'expropriation	3 163	2 101	<b>2 740</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 617</b>	<b>45 599</b>	<b>31 301</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 742 749</b>	<b>13 555 212</b>	<b>12 969 582</b>
dont formalités télé@ctées <sup>(3)</sup>	10 256 675	11 860 095	<b>8 756 821</b>
soit en pourcentage	87,3 %	87,5 %	<b>67,5 %</b>

<b>Enregistrement <sup>(4)</sup></b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Déclarations de succession	845 326	957 170	<b>998 929</b>
Déclarations de dons papier	278 732	328 445	<b>247 416</b>
Déclarations de dons dématérialisées <sup>(5)</sup>	-	63 963	<b>153 144</b>
Déclarations de cession de droits sociaux papier	97 564	129 274	<b>129 873</b>
Déclarations de cession de droits sociaux dématérialisées <sup>(6)</sup>	-	-	<b>3 521</b>
Mutations à titre onéreux	382 464	428 689	<b>416 141</b>
Mutations à titre gratuit	59 923	76 106	<b>76 705</b>
Actes de sociétés	210 844	154 252	<b>126 068</b>
Autres	226 750	316 035	<b>172 360</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 603</b>	<b>2 453 934</b>	<b>2 324 157</b>

<sup>(1)</sup> Attestations après décès, donations-partages, attestations rectificatives, etc.

<sup>(2)</sup> Déploiement de l'accès des notaires au fichier immobilier (ANF) à partir d'octobre 2021.

<sup>(3)</sup> Hors formalités déposées via ANF.

<sup>(4)</sup> Hors données Direction des impôts des non-résidents (DINR).

<sup>(5)</sup> Ouverture du service en ligne des déclarations de dons manuels à partir de juin 2021.

<sup>(6)</sup> Ouverture du service en ligne des déclarations de cessions de droits sociaux non constatées par un acte à partir de mars 2022.

## Le cadastre

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier	2020	2021	2022
Comptes de propriétaires	38 457 831	38 697 736	<b>39 021 176</b>
Locaux <sup>(1)</sup>	53 986 193	54 562 738	<b>75 127 014</b>
Parcelles non subdivisées et subdivisions fiscales	105 845 982	106 167 766	<b>106 503 051</b>
Articles du répertoire informatisé des voies et lieux-dits	7 461 877	7 511 290	<b>7 557 402</b>
Travaux effectués	2020	2021	2022
<b>Plan</b>			
Parcelles ou subdivisions fiscales remaniées	17 079	19 077	<b>14 718</b>
<b>Conservation cadastrale travaux de mise à jour du plan</b>			
Documents d'arpentage (DA)	171 992	193 004	<b>200 580</b>
Changements constatés	277 571	305 192	<b>232 287</b>
Extraits d'actes et feuillets des procès-verbaux de remembrement exploités	2 464 726	2 727 924	<b>3 001 977</b>
<b>Évaluations cadastrales</b>			
Déclarations de propriétés bâties exploitées	1 171 034	1 420 461	<b>1 705 544</b>
Changements relatifs aux propriétés non bâties exploitées	565 188	589 793	<b>588 891</b>
<b>Délivrance d'informations</b>			
Extraits du plan cadastral édités à partir du site <i>cadastre.gouv.fr</i>	17 873 256	20 514 331	<b>18 722 761</b>
Extraits modèles 1 et 3 <sup>(2)</sup>	5 878 116	5 995 678	<b>6 295 461</b>
<b>TOTAL DES DÉLIVRANCES D'INFORMATIONS</b>	<b>23 751 372</b>	<b>26 510 009</b>	<b>25 018 222</b>

<sup>(1)</sup> Prise en charge individualisée des dépendances à compter de 2022.

<sup>(2)</sup> Inclut les extraits produits à partir du serveur professionnel des données cadastrales (SPDC), par les études notariales depuis 2004 et par les géomètres-experts depuis 2007.





## 2.

# LES MISSIONS DE LA DGFIP EN CHIFFRES

### Les recettes publiques encaissées par la DGFIP

	2020	2021	2022
<b>Impôt sur le revenu</b>			
Nombre de foyers fiscaux	39 331 689	39 887 591	<b>40 257 184</b>
dont nombre de foyers fiscaux imposés <sup>(1)</sup>	17 269 029	17 625 415	<b>17 967 468</b>
dont nombre de foyers fiscaux non imposés <sup>(1)</sup>	18 243 646	18 499 143	<b>18 335 890</b>
dont nombre de foyers fiscaux ayant bénéficié d'une restitution <sup>(2)</sup>	3 819 014	3 763 033	<b>3 953 826</b>
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	97 777	99 781	<b>109 781</b>
<b>Impôt sur la fortune immobilière</b>			
Nombre de déclarations	143 348	152 696	<b>163 901</b>
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	2 016	2 103	<b>2 353</b>
<b>Taxe d'habitation</b>			
Nombre d'avis d'imposition	27 673 205	27 762 201	<b>11 905 296</b>
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) <sup>(3)</sup>	24 267	2 998	<b>3 003</b>
<b>Taxes foncières</b>			
Nombre d'avis d'imposition	32 695 264	32 969 952	<b>33 298 501</b>
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) <sup>(4)</sup>	44 313	43 708	<b>46 208</b>

(suite)	2020	2021	2022
---------	------	------	------

**TVA**

Nombre d'entreprises imposables	6 803 648	7 558 782	<b>8 082 431</b>
dont régime réel normal	1 467 225	1 537 899	<b>1 612 762</b>
dont régime réel simplifié	2 288 841	2 461 036	<b>2 622 270</b>
dont régime micro BIC et spécial BNC	2 618 150	3 130 182	<b>3 419 987</b>
dont régime simplifié agricole	429 432	429 665	<b>427 412</b>
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	163 099	151 706	<b>170 919</b>
Recettes au profit d'organismes divers (en millions d'euros) <sup>(5)</sup>	45 414	53 763	<b>60 967</b>
Recettes au profit des collectivités territoriales (en millions d'euros) <sup>(6)</sup>	4007	37 407	<b>40 926</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE TVA (en millions d'euros)</b>	<b>212 520</b>	<b>242 876</b>	<b>272 812</b>

**Impôt sur les sociétés**

Nombre d'entreprises imposables	2 633 686	2 849 947	<b>3 056 368</b>
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	65 621	74 479	<b>86 776</b>

**Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés**

Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	1 369	1 271	<b>1 778</b>
--	-------	-------	--------------

<sup>(1)</sup> Les données correspondent aux seules impositions primitives.

<sup>(2)</sup> Il s'agit des foyers fiscaux dont le montant d'impôt, calculé à partir des éléments d'assiette, est négatif (indépendamment des acomptes éventuellement versés).

<sup>(3)</sup> La variation importante entre 2020 et 2021 correspond au transfert du montant résiduel de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales au budget de l'État. Le produit de la TH sur les résidences secondaires restant affecté aux collectivités.

<sup>(4)</sup> Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux.

<sup>(5)</sup> Inclut des reversements affectés au compte spécial « Avances à l'audiovisuel public » pour 3,585 milliards d'euros faisant suite à la réforme du financement de l'audiovisuel public actée en 1<sup>re</sup> loi de finances rectificative 2022.

<sup>(6)</sup> La forte évolution des recettes de TVA au profit des collectivités territoriales est la conséquence de la suppression de la taxe d'habitation (TH). Les communes et les EPCL qui percevaient la TH, perçoivent désormais la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était une recette des départements. Pour compenser cette perte de recettes, les départements perçoivent désormais de la TVA. La suppression de la part régionale de la CVAE est également compensée par de la TVA reversée aux régions. Ces versements supplémentaires de TVA en 2021 par rapport à 2020 expliquent l'importante augmentation entre les deux années de la part de la taxe perçue par les collectivités territoriales.

(suite)	2020	2021	2022
---------	------	------	------

**CVAE <sup>(2)</sup> (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État et autres entités	22	1 028	168
Recettes perçues par les collectivités territoriales <sup>(1)</sup>	15 848	8 055	9 452
<b>TOTAL</b>	<b>15 870</b>	<b>9 083</b>	<b>9 620</b>

**TASCOM <sup>(3)</sup> (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	193	189	204
Recettes perçues par les collectivités territoriales	805	793	864
<b>TOTAL</b>	<b>998</b>	<b>982</b>	<b>1 068</b>

**CFE + Taxes annexes + IFER <sup>(4)</sup> (en millions d'euros)**

Nombre d'avis d'imposition	5 329 555	5 757 132	6 173 672
Recettes au profit de l'État (en millions d'euros)	173	198	156
Recettes perçues par les collectivités territoriales (en millions d'euros) <sup>(1)(5)</sup>	11 493	9 972	10 190
dont CFE + Taxes annexes	9 780	8 226	8 396
dont IFER	1 713	1 746	1 794
<b>TOTAL</b>	<b>11 666</b>	<b>10 170</b>	<b>10 346</b>

**Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État <sup>(6)</sup>	2 905	2 500	2 289
Recettes perçues par les collectivités territoriales <sup>(7)</sup>	1 560	1 779	1 916
<b>TOTAL</b>	<b>4 465</b>	<b>4 279</b>	<b>4 205</b>

**Contribution à l'audiovisuel public (en millions d'euros)**

Recettes au profit d'organismes divers	3 789	3 719	0 <sup>(8)</sup>
--	-------	-------	------------------

**Enregistrement (en millions d'euros)**

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

perçues par les collectivités territoriales	7 916	8 262	8 711
au profit d'organismes divers	1 062	1 066	1 134
au profit de l'État	336	353	371
Mutations à titre onéreux	642	836	1 012
Mutations à titre gratuit : donations	2 488	3 877	3 357
Mutations à titre gratuit : successions	12 620	14 807	15 253

(suite)	2020	2021	2022
Taxe de publicité foncière			
droits de mutation à titre onéreux perçus par les collectivités	12 555	15 640	<b>16 096</b>
au profit de l'État	515	615	<b>592</b>
Autres recettes et pénalités	489	708	<b>646</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 623</b>	<b>46 164</b>	<b>47 172</b>

**Timbre et recettes assimilées (en millions d'euros)**

Taxe sur les véhicules des sociétés au profit d'organismes divers <sup>(9)</sup>	784	793	<b>753</b>
Timbre unique	210	300	<b>450</b>
Autres recettes et pénalités	511	719	<b>835</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 505</b>	<b>1 812</b>	<b>2 038</b>

**Autres impôts et taxes (en millions d'euros)**

Prélèvements sur revenus de capitaux mobiliers	3 238	5 193	<b>4 033</b>
Cotisation minimale de taxe professionnelle	1	4	<b>1</b>
Retenues à la source et impôt sur le revenu des non-résidents	765	999	<b>981</b>
Autres recettes au profit de l'État	1 104	965	<b>1 617</b>
Autres recettes recouvrées	3 860	4 801	<b>4 802</b>
Taxe sur les salaires	14 351	15 298	<b>16 245</b>
Contributions sociales	14 221	15 399	<b>17 120</b>
Autres recettes au profit d'organismes divers	2 657	2 928	<b>2 936</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 197</b>	<b>45 587</b>	<b>47 735</b>

<sup>(1)</sup> Les recettes correspondent aux émissions d'impôts locaux.

<sup>(2)</sup> Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises hors dégrèvement barémique : les écarts observés en 2021 sont dû à la réforme des impôts des production et à la suppression de la part régionale de CVAE.

<sup>(3)</sup> Taxe sur les surfaces commerciales.

<sup>(4)</sup> Cotisation foncière des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

<sup>(5)</sup> La baisse de recettes de CFE entre 2020 et 2021 résulte de la réforme des impôts de production, laquelle a notamment divisé par deux la CFE due par les établissements industriels.

<sup>(6)</sup> Frais de gestion (frais d'assiette et de recouvrement, frais de dégrèvement et non valeur) ainsi que les frais de recouvrement d'impôt émis par voie de rôle sur prises en charge d'exercice courant, précédent et antérieurs.

<sup>(7)</sup> Frais de gestion (frais d'assiette et de recouvrement, frais de dégrèvement et non valeur) ainsi que les frais de recouvrement des impôts locaux sur rôles (TH, CFE et CFE pour l'essentiel) qui leur sont réservés en partie.

<sup>(8)</sup> Suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022.

<sup>(9)</sup> En 2022, cette taxe est supprimée et remplacée par deux nouvelles taxes : la taxe annuelle sur les émissions de dioxyde de carbone et la taxe annuelle sur l'ancienneté des véhicules de tourisme. Leur produit demeure affecté aux organismes de sécurité sociale.

(suite)	2020	2021	2022
---------	------	------	------

**Recettes non fiscales (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	14 769	21 257	23 949
Recettes recouvrées au profit des collectivités territoriales	75 180	81 883	66 501 <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>89 949</b>	<b>103 140</b>	<b>90 450</b>

**Prélèvement de solidarité (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	10 777	11 814	13 219
------------------------------	--------	--------	--------

**Taxe sur les services numériques (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	375	474	621
------------------------------	-----	-----	-----

**Taxes diverses de publicité (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	32	18	17
------------------------------	----	----	----

**Taxes sur les exploits et autres actes des huissiers (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	67	21	3
------------------------------	----	----	---

**Taxes sur les transports pour le compte de la collectivité territoriale de Corse (en millions d'euros)**

Recettes perçues par les collectivités territoriales	21	28	35
--	----	----	----

**Contribution versée par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité (en millions d'euros)**

Recettes au profit d'organismes divers	376	377	378
--	-----	-----	-----

**Taxe sur le résultat des entreprises ferroviaires (en millions d'euros) <sup>(2)</sup>**

Recettes au profit d'organismes divers	226	18	70
--	-----	----	----

**Contribution de solidarité territoriale (en millions d'euros)**

Recettes au profit d'organismes divers	16	16	0
--	----	----	---

**Taxe sur les pylônes (en millions d'euros)**

Recettes perçues par les collectivités territoriales	287	293	301
--	-----	-----	-----

**Contribution de sécurité immobilière (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	759	898	922
------------------------------	-----	-----	-----

(suite)	2020	2021	2022
---------	------	------	------

**Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	270	289	308
------------------------------	-----	-----	-----

**Autres taxes intérieures (TIC, en millions d'euros) <sup>(3)</sup>**

Recettes au profit de l'État	-	-	4 800
------------------------------	---	---	-------

**Taxe générale sur les activités polluantes (en millions d'euros) <sup>(4)</sup>**

Recettes au profit de l'État	122	790	1 041
------------------------------	-----	-----	-------

**Redevances sanitaires d'abattage et de découpage (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	51	51	50
------------------------------	----	----	----

**Taxe sur les transactions financières (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	1 257	1 177	1 361
------------------------------	-------	-------	-------

**Prélèvement divers sur les jeux et paris (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	897	1 121	1 155
------------------------------	-----	-------	-------

**Total général des recettes encaissées par la DGFIP (en millions d'euros)**

Recettes au profit de l'État	385 470	400 541	451 018
Recettes perçues par les collectivités territoriales	202 112	215 619	209 005
Recettes au profit d'organismes divers	82 896	93 377	99 603
<b>TOTAL</b>	<b>670 478</b>	<b>709 537</b>	<b>759 626</b>

<sup>(1)</sup> Chiffres provisoires.

<sup>(2)</sup> Taxe exigible pour les seules entreprises qui, au titre de l'année 2021, ont été redevables de la contribution de solidarité territoriale dans sa rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour autant que celle-ci ait été assise sur un montant supérieur à 300 millions d'euros. En 2023 la taxe sera supprimée.

<sup>(3)</sup> Recouvrement transféré de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) en 2022. Ces taxes intérieures sont principalement assises sur la consommation d'électricité, de gaz naturel, de charbon, de coke, de houille ou de lignite.

<sup>(4)</sup> Recouvrement transféré de la DGDDI en 2020 hors composante déchets.

## Les actions de recouvrement

<b>Impôts des particuliers</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Opérations de relance</b>			
Lettres de relance/Mises en demeure de payer	8 987 774	9 922 107	<b>9 108 833</b>
<b>Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »</b>			
Saisies administratives	4 586 808	5 802 744	<b>5 432 291</b>
<b>Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »</b>			
Actions en reconstitution de patrimoine	26	28	<b>39</b>
Saisies immobilières	275	388	<b>370</b>
Assignations en liquidation judiciaire	91	124	<b>138</b>
<b>Actions en justice</b>			
Juridiction civile	781	778	<b>1 347</b>
Juridiction commerciale	249	264	<b>262</b>
Juridiction administrative	229	358	<b>306</b>
<b>Contentieux</b>			
Oppositions à poursuites	2 193	2 789	<b>2 582</b>
Autres contestations <sup>(1)</sup>	158	142	<b>124</b>



<b>Impôts des professionnels</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Opérations de relance</b>			
Lettres de relance/Mises en demeure de payer	1 713 983	1 429 619	<b>1 987 341</b>
<b>Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »</b>			
Saisies administratives à tiers détenteur	737 587	1 087 167	<b>1 247 863</b>
<b>Actions en recouvrement forcé - Actions « lourdes »</b>			
Mesures conservatoires	881	1 920	<b>872</b>
Saisies immobilières	54	85	<b>73</b>
Assignations en liquidation judiciaire	767	1 058	<b>1 956</b>
<b>Actions en justice</b>			
Juridiction civile	850	1 966	<b>1 026</b>
Juridiction commerciale	2 278	2 476	<b>3 027</b>
Juridiction administrative	80	113	<b>140</b>
<b>Contentieux</b>			
Oppositions à poursuites	670	786	<b>816</b>
Autres contestations <sup>(1)</sup>	1 511	1 418	<b>1 071</b>
<b>Amendes et condamnations pécuniaires</b>			
<b>Actions en recouvrement forcé - Actions de « masse »</b>			
Saisies à tiers détenteur	4 671 820	7 404 766	<b>8 862 151</b>

<sup>(1)</sup> Uniquement contentieux liés aux procédures collectives.

## Le contrôle fiscal

<b>Montant de l'impôt éludé et des sanctions</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Droits et pénalités dont le recouvrement a été demandé (en millions d'euros)</b>	8 246	13 440	<b>14 615</b>
dont droits nets	6 903	11 063	<b>11 950</b>
dont pénalités (y compris les intérêts de retard)	1 343	2 377	<b>2 665</b>
Crédits d'impôt et taxes non remboursées (CFE et CSP)	1 974	2 220	<b>3 028</b>
<b>Détail des droits nets par impôt (en millions d'euros)</b>			
Impôt sur les sociétés	1 997	3 078	<b>3 422</b>
Impôt sur le revenu	1 094	1 770	<b>1 616</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	913	1 592	<b>2 111</b>
Droits d'enregistrement	1 427	2 370	<b>2 690</b>
Impôt sur la fortune immobilière (IFI)	352	381	<b>353</b>
Impôts locaux	348	572	<b>513</b>
Impôts divers <sup>(1)</sup>	997	1 423	<b>1 244</b>
<b>Rendement budgétaire du contrôle fiscal</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant des encaissements <sup>(2)</sup> suite à contrôle fiscal (en milliards d'euros)	7,8	10,7	<b>10,6</b>
Montant des encaissements sur amendes CJIP (en millions d'euros)	4,8	25,2	<b>522,3 <sup>(3)</sup></b>
<b>Procédures avec acceptation du contribuable</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une régularisation en cours de contrôle (CFE/CSP)	31 268	49 049	<b>53 292</b>
Nombre de transactions avant mise en recouvrement conclues <sup>(4)</sup>	2 095	4 562	<b>4 777</b>

<b>Contrôle des fraudes les plus graves</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Montant des droits et des pénalités des opérations sur place répressives <sup>(5)</sup> (en millions d'euros)	2 120	4 099	<b>5 156</b>
Part des opérations répressives par rapport au total du contrôle sur place	25,9 %	29,8 %	<b>30,2 %</b>
Nombre de perquisitions fiscales	93	163	<b>127</b>

<b>Action pénale</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire</b>	1 484	1 620	<b>1 770</b>
dont nombre de dénonciations obligatoires au Parquet	823	1 217	<b>1 373</b>
dont plaintes pour fraude fiscale (après avis favorable de la CIF)	408	286	<b>257</b>
dont dossiers transmis à la "police fiscale"	41	45	<b>48</b>
dont plaintes pour escroquerie	212	72	<b>92</b>
Nombre de procédures d'opposition à fonction	5	6	<b>11</b>
Nombre de dossiers transmis pour fraude au FDS <sup>(6)</sup>	N.A.	2 542	<b>3 760</b>
Nombre de CJIP relatives à la fraude fiscale	1	1	<b>2</b>
Nombre de CRPC relatives à la fraude fiscale	22	64	<b>63</b>

<sup>(1)</sup> Dont la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), la contribution à l'audiovisuel public et les taxes annexes sur le chiffre d'affaires.

<sup>(2)</sup> Montants encaissés au titre des contrôles fiscaux de l'année et des années antérieures ainsi que de la relance des déclarations de succession et d'impôt sur la fortune immobilière.

<sup>(3)</sup> Le montant des encaissements sur amendes CJIP (Convention judiciaire d'intérêt public) en 2022 (522,3 millions d'euros) correspond à deux dossiers pour des montants de 508,5 millions d'euros et 13,8 millions d'euros.

<sup>(4)</sup> Dont en 2022 : 1 492 transactions en CSP, 2 998 transactions en CFE et 287 règlements d'ensemble.

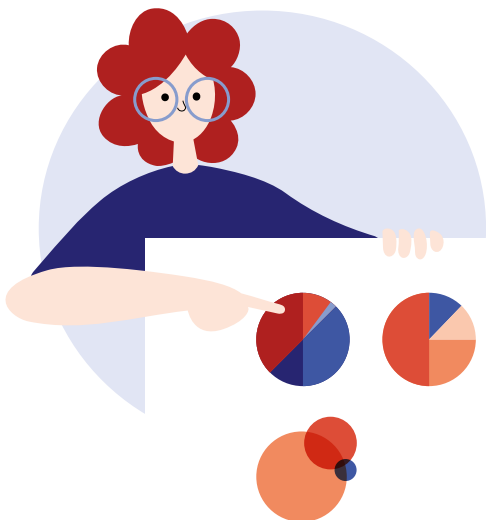
<sup>(5)</sup> Application des pénalités de 40 % ou plus, défaillance comprise.

<sup>(6)</sup> Le nombre de plaintes n'est accessible que depuis le 31/05/2021.

<b>Couverture du tissu fiscal</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Le contrôle des professionnels</b>			
Contrôles sur pièces des professionnels	104 586	112 759	<b>122 552</b>
Contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédit de TVA	125 076	135 535	<b>138 391</b>
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public <sup>(1)</sup>	20 133	432	<b>18 223</b>
Opérations du bureau suite à programmation	3 437	9 370	<b>9 554</b>
Opérations sur place suite à programmation	17 483	27 550	<b>28 864</b>
Instructions sur place des demandes de remboursement de crédit de TVA	1 255	2 561	<b>3 130</b>
Droits d'enquête (art. L. 80 F à L. 80 J du LPF)	495	647	<b>739</b>
<b>Le contrôle des particuliers</b>			
Contrôles sur pièces de l'impôt sur le revenu	580 233	653 869	<b>726 232</b>
Contrôles sur pièces des impôts patrimoniaux	56 537	75 358	<b>78 602</b>
Contrôles de la contribution à l'audiovisuel public <sup>(2)</sup>	5 590	8 059	<b>1 930</b>
Contrôles sur pièces des brigades patrimoniales (DNVSF et DIRCOFI)	2 684	3 645	<b>3 799</b>
Examens de la situation fiscale personnelle	1 311	2 404	<b>2 293</b>

<sup>(1)</sup> Consigne donnée aux services de suspendre le contrôle de la CAP des professionnels au titre de l'année 2021.

<sup>(2)</sup> Le nombre d'opérations de contrôles sur place des particuliers, soit 1 930 au 31 décembre 2022, diminue de 76 % par rapport à la précédente campagne. Cette diminution s'explique à la fois par le contexte de fin de crise sanitaire qui privilégiait le contrôle sur pièces et surtout par l'annonce de la suppression de la contribution (mesure adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022 n° 2022-1157 du 16/08/2022).



## Le contentieux

Phase administrative	2020	2021	2022
<b>Affaires reçues</b>			
<b>Demandes de correction et réclamations au fond</b>			
Impôt sur le revenu	772 825	708 308	<b>720 894</b>
Taxes foncières	309 622	330 591	<b>444 933</b>
Taxe d'habitation	808 090	814 831	<b>739 318</b>
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	35 424	39 322	<b>38 260</b>
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	172 321	171 660	<b>171 531</b>
Taxes sur le chiffre d'affaires	40 496	39 731	<b>37 236</b>
Taxe sur les locaux vacants	115 737	115 552	<b>120 463</b>
Droits d'enregistrement	10 834	12 927	<b>12 114</b>
Contribution à l'audiovisuel public	365 221	382 741	<b>168 350</b>
Bouclier fiscal	4	5	<b>4</b>
Prélèvement à la source	42 784	29 136	<b>21 515</b>
<b>TOTAL (a)</b>	<b>2 673 358</b>	<b>2 644 804</b>	<b>2 474 618</b>
<b>Demandes gracieuses</b>			
Impôt sur le revenu	47 954	54 735	<b>42 680</b>
Taxes foncières	42 933	43 598	<b>34 654 <sup>(1)</sup></b>
Taxe d'habitation	105 757	59 526	<b>29 781</b>
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	22 814	24 729	<b>34 500</b>
Contribution économique territoriale	16 712	14 680	<b>13 865</b>
Taxes sur le chiffre d'affaires	54 100	19 489	<b>176 460 <sup>(1)</sup></b>
Droits d'enregistrement	9 408	9 858	<b>7 371</b>
Contribution à l'audiovisuel public	110 797	101 849	<b>54 759</b>
Prélèvement à la source	36	19	<b>904</b>
<b>TOTAL (b)</b>	<b>410 511</b>	<b>328 483</b>	<b>394 974</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (a) + (b)</b>	<b>3 083 869</b>	<b>2 973 287</b>	<b>2 869 592</b>

(suite)	2020	2021	2022
<b>Affaires traitées</b>			
<b>Demandes de correction et réclamations au fond</b>			
Impôt sur le revenu	779 552	725 998	<b>730 999</b>
Taxes foncières	316 465	348 056	<b>469 194</b>
Taxe d'habitation	852 156	858 334	<b>767 304</b>
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	43 253	42 999	<b>41 828</b>
Contribution économique territoriale et plafonnement en fonction de la valeur ajoutée	187 372	179 181	<b>178 180</b>
Taxes sur le chiffre d'affaires	40 385	40 041	<b>37 003</b>
Taxe sur les locaux vacants	127 012	126 737	<b>128 463</b>
Droits d'enregistrement	11 794	13 767	<b>13 362</b>
Contribution à l'audiovisuel public	376 802	394 563	<b>178 867</b>
Bouclier fiscal	10	7	<b>5</b>
Prélèvement à la source	45 625	30 018	<b>21 879</b>
<b>TOTAL (c) <sup>(2)</sup></b>	<b>2 780 426</b>	<b>2 759 701</b>	<b>2 567 084</b>
<b>Demandes gracieuses</b>			
Impôt sur le revenu	48 899	57 167	<b>44 967</b>
Taxes foncières	47 778	46 095	<b>37 823</b>
Taxe d'habitation	125 556	63 638	<b>31 986</b>
Impôt sur les sociétés et autres impôts directs d'État	23 735	25 724	<b>34 845</b>
Contribution économique territoriale	15 953	17 127	<b>14 734</b>
Taxes sur le chiffre d'affaires	56 866	20 008	<b>175 439</b>
Droits d'enregistrement	9 964	10 248	<b>7 799</b>
Contribution à l'audiovisuel public	123 424	105 937	<b>60 425</b>
Prélèvement à la source	40	24	<b>779</b>
<b>TOTAL (d)</b>	<b>452 215</b>	<b>345 968</b>	<b>408 797</b>
Décisions de dégrèvements prises d'office (tous les impôts y compris la contribution à l'audiovisuel public)	951 567	915 807	<b>841 548</b>
Réponses écrites à des demandes de renseignements	80 123	72 271	<b>58 864</b>
<b>TOTAL (e)</b>	<b>1 031 690</b>	<b>988 078</b>	<b>900 412</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (c) + (d) + (e)</b>	<b>4 264 331</b>	<b>4 093 747</b>	<b>3 876 293</b>

<b>Phase juridictionnelle</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Affaires déposées</b>			
<b>Juridictions administratives</b>			
Tribunaux administratifs	11 887	11 728	<b>10 346</b>
Cours administratives d'appel	3 184	2 582	<b>2 149</b>
Conseil d'État	387	426	<b>322</b>
<b>Juridictions judiciaires</b>			
Tribunaux judiciaires	590	619	<b>534</b>
Cours d'appel	361	311	<b>437</b>
Cour de cassation	49	76	<b>158</b>
<b>Procédures amiables</b>			
Ouvertures	297	220	<b>280</b>
Clôtures	213	179	<b>239</b>
Stock en fin d'année	918	924	<b>949</b>

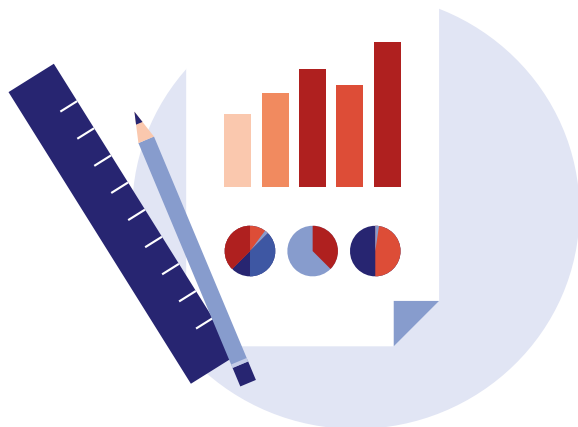
<sup>(1)</sup> L'augmentation, en 2022, du nombre de demandes de remises gracieuses en matière d'impôt sur les sociétés (+ 10 000 demandes) et de TVA (+ 160 000 demandes) résulte de la reprise, en décembre 2021, de la pénalisation pour dépôt ou paiement tardif de l'ensemble des impôts professionnels, après qu'elle ait été suspendue depuis mars 2020 afin d'accompagner les entreprises rencontrant des difficultés économiques liées à l'épidémie de coronavirus.

<sup>(2)</sup> Une grande partie de ces affaires traitées correspond à des corrections d'erreurs conduisant à réduire l'impôt dû sans contestation au fond des règles d'imposition.



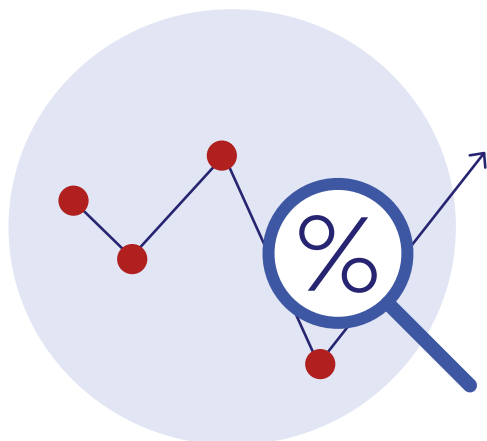
## Les dépenses de l'État payées par la DGFIP

	2020	2021	2022
<b>Ventilation des dépenses</b>			
Budget général (en millions d'euros)	540 834	557 257	<b>578 579</b>
dont dépenses d'intervention	52,9 %	53,1 %	<b>49,1 %</b>
dont dépenses de personnel	24,6 %	24,2 %	<b>24,0 %</b>
dont charges de la dette	6,7 %	6,9 %	<b>8,9 %</b>
dont dépenses de fonctionnement	12,8 %	12,2 %	<b>14,4 %</b>
dont dépenses d'investissement	2,5 %	2,9 %	<b>2,9 %</b>
dont pouvoirs publics	0,2 %	0,2 %	<b>0,2 %</b>
dont dépenses d'opérations financières	0,3 %	0,5 %	<b>0,5 %</b>
Comptes spéciaux dotés et non dotés (en millions d'euros)	248 941	238 608	<b>267 727</b>
<b>TOTAL (en millions d'euros)</b>	<b>789 775</b>	<b>795 865</b>	<b>846 306</b>



## Les dépenses du secteur public local<sup>(1)</sup> payées par la DGFIP

	2020	2021 <sup>(2)</sup>	2022 <sup>(3)</sup>
<b>Dépenses réelles totales (en millions d'euros)</b>			
Régions <sup>(4)</sup>	36 838	37 549	<b>38 182</b>
Départements <sup>(5)</sup>	73 474	75 338	<b>76 878</b>
Communes <sup>(6)</sup>	98 108	101 379	<b>106 738</b>
Groupements à fiscalité propre (GFP)	37 016	38 579	<b>39 609</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245 436</b>	<b>252 845</b>	<b>261 407</b>
<b>Dépenses d'investissement (en millions d'euros)</b>			
Régions <sup>(4)</sup>	15 029	14 986	<b>15 093</b>
Départements <sup>(5)</sup>	14 533	15 556	<b>16 098</b>
Communes <sup>(6)</sup>	27 523	28 906	<b>31 068</b>
Groupements à fiscalité propre (GFP)	12 093	12 854	<b>13 436</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 178</b>	<b>72 302</b>	<b>75 695</b>



## Les pensions de l'État – CAS<sup>(7)</sup> pensions

	2020	2021	2022
<b>Dépenses (en millions d'euros)</b>			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	55 967	56 933	<b>58 838</b>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 657	1 538	<b>1 475</b>
<b>Recettes (en millions d'euros)</b>			
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	57 227	57 282	<b>58 315</b>
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	1 657	1 550	<b>1 477</b>

<sup>(1)</sup> Hors dépenses des hôpitaux, syndicats (communaux et intercommunaux...) et hors budgets annexes.

<sup>(2)</sup> Chiffres actualisés.

<sup>(3)</sup> Chiffres provisoires 2022.

<sup>(4)</sup> Y compris la collectivité territoriale de Corse et les CTU de Guyane et de Martinique.

<sup>(5)</sup> Y compris la Métropole de Lyon.

<sup>(6)</sup> Y compris « Ville de Paris » issue de la fusion de la commune et du département de Paris.

<sup>(7)</sup> Compte d'affectation spéciale.

## Le domaine

	2020	2021	2022
<b>Domaine immobilier de l'État</b>			
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFiP (en millions d'euros)	67 478	69 671	<b>72 675</b>
Montant des redevances domaniales (en millions d'euros)	661	646	<b>714</b>
Réalisation d'opérations immobilières			
Cessions réalisées	567	688	<b>661</b>
Acquisitions	187	204	<b>225</b>
Prises à bail	2 852	2 976	<b>2 899</b>
Produit des cessions (en millions d'euros)	158	195	<b>157</b>
Interventions immobilières			
Évaluations	89 457	89 638 <sup>(1)</sup>	<b>81 635</b>
Expropriations : décisions rendues	1 511	2 318	<b>1 626</b>
<b>Domaine mobilier de l'État</b>			
Aliénations (nombre de lots vendus)	25 289	30 075	<b>40 260</b>
Produit des cessions (en millions d'euros)	65	79	<b>101</b>
Nombre de dons publiés sur le site <i>dons.encheres-domaine.gouv.fr</i>	2 493	8 294	<b>11 300</b>
<b>Gestion des patrimoines privés</b>			
Dossiers de successions vacantes restant à traiter par les pôles GPP <sup>(2)</sup>	33 258	34 868	<b>36 178</b>
Montant des actifs réalisés par les pôles GPP (en millions d'euros)	217	290	<b>335</b>

<sup>(1)</sup> Nouvelle comptabilisation des dossiers en 2021 avec le déploiement du nouvel outil de suivi des évaluations (OSE).

<sup>(2)</sup> Gestion des patrimoines privés.

## La coopération et l'action internationales

	2020	2021	2022
Nombre de missions	70	92	<b>121</b> <sup>(1)</sup>
Nombre d'experts envoyés	87	155	<b>217</b> <sup>(1)</sup>
Nombre de jours d'expertise	572	694	<b>1035</b> <sup>(1)</sup>
dont jours d'expertise DGFIP à l'étranger, sur des programmes de coopération bilatéraux et autres bailleurs	–	–	<b>725</b>
Nombre de délégations accueillies	0	2	<b>32</b> <sup>(2)</sup>
Nombre de visiteurs accueillis	0	2	<b>139</b> <sup>(2)</sup>
Accueils en formation (nombre de fonctionnaires accueillis, notamment à l'École nationale des Finances publiques)	50	50	<b>51</b>
Jumelages, appels d'offres et contrats de gré à gré	21	27	<b>25</b>
Nombre de séminaires organisés	0	7	<b>14</b>
Nombre d'experts détachés	20	20	<b>15</b>

## FTA, OCDE <sup>(3)</sup>, IOTA <sup>(4)</sup>, Benchmark & Attractivité

	2020	2021	2022
Travaux Benchmark	5	9	<b>18</b>
Travaux internationaux – FTA, OCDE <sup>(3)</sup> et IOTA <sup>(4)</sup>	32	32	<b>58</b>
Attractivité - Nombre d'entreprises <sup>(5)</sup>	242	247	<b>437</b>

<sup>(1)</sup> La reprise d'une activité « normale » suite à la crise COVID, explique l'essentiel de la forte hausse des missions et des envois d'experts.

<sup>(2)</sup> La reprise post COVID a permis d'accueillir à nouveau des délégations étrangères tout en rationalisant cet accueil : plusieurs pays sont regroupés pour réduire de nombre de visites et de les centrer sur les thèmes les plus porteurs.

<sup>(3)</sup> FTA OCDE : Forum des administrations fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économique.

<sup>(4)</sup> IOTA : Organisation intra-européenne des administrations fiscales.

<sup>(5)</sup> Nombre de saisines tax4Business. L'action de la DGFIP en matière d'attractivité progresse grâce à la communication réalisée en collaboration avec certains partenaires (Choose France, réseau Business France...).

# 3. UN RÉSEAU ET DES MOYENS

## Le budget de la DGFIP

	2020	2021	2022
<b>Dépenses budgétaires (crédits de paiements, en millions d'euros)</b>			
Dépenses de personnel, y compris Direction de la législation fiscale	6 737	6 619	<b>6 617</b>
dont rémunérations	4 104	4 038	<b>4 022</b>
dont cotisations et contributions sociales	2 616	2 560	<b>2 551</b>
dont prestations sociales et allocations diverses	17	21	<b>44</b>
Dépenses de fonctionnement et d'investissement	857	934	<b>1 031</b>
dont dépenses informatiques	240	282	<b>321</b>
dont dépenses métiers	271	280	<b>314</b>
dont dépenses immobilières	275	299	<b>303</b>
dont dépenses de fonctionnement courant	71	72	<b>93</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 594</b>	<b>7 553</b>	<b>7 648</b>

## Les effectifs

	A	B	C	TOTAL
<b>Effectifs <sup>(1)</sup> par quotité de temps de travail <sup>(2)</sup></b>				
Agents à temps plein	92,7 %	85,1 %	81,4 %	<b>86,7 %</b>
Agents à temps partiel	7,3 %	14,9 %	18,6 %	<b>13,3 %</b>
<b>Effectifs <sup>(1)</sup> par catégorie</b>				
Moins de 30 ans	1 284	1 131	2 014	<b>5 % des effectifs</b>
Hommes	601	630	832	
Femmes	683	501	1182	
de 30 à 50 ans	14 427	16 774	12 556	<b>47 % des effectifs</b>
Hommes	6 944	7 502	4 713	
Femmes	7483	9272	7843	
Plus de 50 ans	14 935	20 448	8 597	<b>48 % des effectifs</b>
Hommes	7 341	7 561	3 214	
Femmes	7594	12887	5383	
<b>TOTAL</b>	<b>30 646</b>	<b>38 353</b>	<b>23 167</b>	<b>92 166</b>
Hommes	14 886	15 693	8 759	<b>39 338</b>
Femmes	15 760	22 660	14 408	<b>52 828</b>
% de femmes	51,4 %	59,1 %	62,2 %	<b>57,3 %</b>
% des catégories	33,3 %	41,6 %	25,1 %	<b>100 %</b>
<b>Effectifs contractuels <sup>(3)</sup> par catégorie</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>714</b>	<b>1 767</b>	<b>2 908</b>
Hommes	262	193	375	<b>830</b>
Femmes	165	521	1 392	<b>2 078</b>
% de femmes	38,6 %	73,0 %	78,8 %	<b>71,5 %</b>
% des catégories	14,7 %	24,6 %	60,8 %	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Hors non titulaires (contractuels, agents contractuels de droit public affectés aux fonctions d'entretien, de gardiennage ou de restauration...).

<sup>(2)</sup> Effectifs physiques payés hors congés longue durée (CLD).

<sup>(3)</sup> Tous les agents contractuels de droit privé ainsi que les vacataires en poste sont comptabilisés en 2022, à la différence de 2021 où seuls les flux entrant avaient été retenus.

## La formation

	2020	2021	2022
<b>Nombre de stagiaires</b>			
Formation statutaire (ex initiale)	9 022	9 232	<b>9 107</b>
Formation continue	106 676	240 961	<b>336 007</b>
Préparation aux concours	10 662	11 381	<b>11 172</b>

## Les concours et examens

	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
<b>Catégorie A</b>			
Concours d'inspecteur principal	1 398	1 129	<b>152</b>
Concours d'inspecteur externe	6 624	4 199	<b>853</b>
Concours d'inspecteur interne	4 092	2 794	<b>284</b>
Concours d'inspecteur-analyste externe	258	93	<b>17</b>
Concours d'inspecteur-analyste interne	149	84	<b>20</b>
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation externe	221	69	<b>7</b>
Concours d'inspecteur-programmeur système d'exploitation interne	115	68	<b>8</b>
Examen professionnel d'inspecteur	3 352	2 534	<b>150</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 209</b>	<b>10 970</b>	<b>1 491</b>



(suite)	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales
<b>Catégorie B</b>			
Concours de contrôleur principal	3 434	2 823	<b>374</b>
Concours de contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	3 459	2 713	<b>357</b>
Concours de contrôleur externe	10 607	7 192	<b>849</b>
Concours de contrôleur interne	2 921	1 979	<b>510</b>
Concours de contrôleur interne spécial	1 779	1 409	<b>340</b>
Concours de contrôleur programmeur externe	602	168	<b>33</b>
Concours de contrôleur programmeur interne	72	26	<b>8</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 874</b>	<b>16 310</b>	<b>2 471</b>
<b>Catégorie B Cadastre</b>			
Concours de technicien géomètre externe	270	63	<b>16</b>
Concours de technicien géomètre interne	28	8	<b>3</b>
Examen professionnel de géomètre principal	39	27	<b>6</b>
Examen professionnel de géomètre	83	52	<b>8</b>
Examen professionnel de technicien géomètre	7	6	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>156</b>	<b>34</b>
<b>Catégorie C</b>			
Concours d'agent administratif externe	13 144	6 006	<b>880</b>
Concours d'agent administratif interne	1 082	450	<b>146</b>
Examen professionnel d'agent technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	4	<b>3</b>
Examen professionnel d'agent administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	17	12	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 248</b>	<b>6 472</b>	<b>1 040</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>53 758</b>	<b>33 908</b>	<b>5 036</b>

# 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

## Objectifs et indicateurs associés du dispositif de performance

Résultats	2020	2021	2022
<b>INDICATEUR 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale</b>			
1.1.1 Part des contrôles ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining [CF-51]	32,49 %	44,85 %	<b>52,36 %</b>
1.1.2 Part des dossiers répressifs transmis au Parquet [CF-57]	14,98 %	8,78 %	<b>9,12 %</b>
1.1.3 Part des opérations en fiscalité internationale [CF-33]	13,10 %	13,15 %	<b>15,05 %</b>
1.1.4 Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 [CF-41]	74,56 %	72,44 %	<b>71,37 %</b>
<b>INDICATEUR 1.2 : Traitement des dépenses publiques</b>			
1.2.1 Nombre de centres de gestion financière mis en place [CE-14]	10	16	<b>23</b>
<b>INDICATEUR 1.3 : Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales <sup>(1)</sup></b>			
1.3.1 Montant des dépenses fiscales [DLF-01 composante n°1] (en milliards d'euros)	92,7	N.D <sup>(2)</sup>	<b>N.D <sup>(2)</sup></b>
1.3.2 Écart prévisions de dépenses fiscales/réalisation [DLF-01 composante n°2]	+4,0 %	N.D <sup>(2)</sup>	<b>N.D <sup>(2)</sup></b>
<b>INDICATEUR 1.4 : Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration <sup>(1)</sup></b>			
1.4.1 Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	58,2 %	61,1 %	<b>66,7 %</b>

(suite)	2020	2021	2022
<b>INDICATEUR 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers</b>			
2.1.1 Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP [SPiB-06]	+14 %	+35 %	<b>+50 %</b>
2.1.2 Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable [CF-56]	36,70 %	39,08 %	<b>40,79 %</b>
2.1.3 Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) [JF-10]	92,17 %	92,55 %	<b>94,13 %</b>
2.1.4 Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal [JF-11] <sup>(1)</sup>	-	89,74 %	<b>90,80 %</b>
2.1.5 Indice de satisfaction des collectivités territoriales concernant les prestations des CDL [CL-29] <sup>(2)</sup>	89,70 %	86,70 %	<b>88,26 %</b>
2.1.6 Qualité de service Marianne [IQS] <sup>(3)</sup>	78,48 %	78,2 %	<b>81,7 %</b>
2.1.7 Indice de satisfaction des applications informatiques évaluées par les usagers [SI-19]	7,81/10	8,22/10	<b>8,23/10</b>
2.1.8 Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine [FD-13]	92,79 %	91,67 %	<b>92,51 %</b>
<b>INDICATEUR 2.2 : Qualité des comptes publics</b>			
2.2.1 Indice de qualité des comptes locaux (IQCL) [CL-08]	17,25/20	17,05/20	<b>80,15/100 <sup>(4)</sup></b>
<b>INDICATEUR 2.3 : Délai de paiement des dépenses publiques (en nombre de jours)</b>			
2.3.1 Délai global de paiement des dépenses de l'État [CE-05]	15,17	15,4	<b>13,86</b>
2.3.2 Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local [CL-11]	5,99	5,72	<b>5,7</b>
<b>INDICATEUR 2.4 : Dématérialisation de l'offre de service aux usagers</b>			
2.4.1 Part des budgets des collectivités mettant en œuvre la dématérialisation totale [CL-22]	82,95 %	87,53 %	<b>89,91 %</b>
2.4.2 Taux de paiement dématérialisé [CL-28]	97,53 %	98,12 %	<b>98,10 %</b>

Source : Rapport annuel de performance 2022 du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ».

<sup>(1)</sup> Nouvel indicateur ou sous-indicateur issu du PAP 2021 (P156).

<sup>(2)</sup> Donnée qui sera disponible dans le cadre du volet Voies et moyens annexé au projet de loi de finances 2024.

<sup>(3)</sup> Modalités de calcul modifiées dans le PAP 2021 (P156) avec rétrocalcul sur la période 2019-2020.

<sup>(4)</sup> L'indice de pilotage comptable (IPC) remplace l'indice de qualité des comptes locaux (IQCL) à compter de l'exercice 2021. Son périmètre est notamment élargi (augmentation des points de contrôle de respect de la réglementation budgétaire et comptable), justifiant dès lors le passage de sa mesure à une note sur 100, contre une note sur 20 précédemment pour l'IQCL.

(suite)	2020	2021	2022
<b>INDICATEUR 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité</b>			
3.1.1 Taux d'intervention sur l'impôt [SPIB-01] <sup>(1)</sup>	0,71 %	0,74 %	<b>0,67 %</b>
3.1.1 Taux d'intervention sur la dépense publique [SPIB-17] <sup>(2)</sup>	0,09 %	0,08 %	<b>0,08 % <sup>(3)</sup></b>
3.1.3 Taux annuel d'évolution de la productivité globale [SPIB-04] <sup>(4)</sup>	5,2 %	7,81 %	<b>7,52 %</b>

<sup>(1)</sup> Modalités de calcul modifiées dans le PAP 2021 (P156) avec rétrocalcul sur 2020.

<sup>(2)</sup> Nouvel indicateur ou sous-indicateur issu du PAP 2021 (P156).

<sup>(3)</sup> Résultat provisoire.

<sup>(4)</sup> Résultat hors FIDES (Facturation individuelle des établissements de santé).







Retrouvez les Finances publiques sur



Direction générale des Finances publiques - Juin 2023